

## **L'accueil des publics marginalisés dont l'érrance 2**

(extrait du séminaire de formation à La Rochelle les 19,20 et 21 novembre 1997)

-----

### **Sommaire :**

1 - QUESTIONS JURIDIQUES POSÉES PAR L'ACCUEIL DES MINEURS

2 - LES MINEURS, LA CRISE, LA FUGUE

3 - ERRANCE ET/OU SOINS

-----

### **1 - QUESTIONS JURIDIQUES POSÉES PAR L'ACCUEIL DES MINEURS**

**M. VEYSSIERE. Procureur de la République**

On m'a demandé d'intervenir sur les questions qui se posent dans le domaine de l'accueil des jeunes. Sujet un peu large que j'ai essayé de mieux cerner sur un plan juridique limité aux mineurs car le mot jeune ne recouvre aucune réalité juridique.

Je voulais simplement présenter quelques notions qui peuvent vous aider ou vous orienter sur difficultés susceptibles d'être rencontrées par intervenants d'accueil lorsqu'ils reçoivent un mineur.

L'enfant n'est pas un sujet de droit

Premier élément de réflexion en droit français, le mineur, l'enfant n'est pas un sujet de droit cela veut dire que l'enfant n'a pas de droits reconnus juridiquement qui lui permettent d'agir seul. Il n'a pas d'autonomie juridique. Il n'est pas un sujet de droit réel.

L'enfant est toujours rattaché soit à ses parents, soit à une institution. Il est placé sous la garde de ses parents, c'est ce qu'on appelle l'autorité parentale qui est tenue, lorsqu'un couple est marié, par les deux parents conjointement.

Lorsqu'un couple n'est pas marié, tout dépend de qui a reconnu l'enfant et à quel moment l'un et l'autre l'a reconnu. Si c'est la mère qui l'a reconnu et que le père ne l'a reconnu que postérieurement, c'est la mère qui a l'autorité parentale. En revanche, lorsqu'il y a une déclaration une reconnaissance conjointe, les deux parents ont l'autorité parentale. Ceci est important parce que quand les services sociaux nous alertent, on demande toujours qui a l'autorité parentale. Bien souvent, les travailleurs sociaux ne sont pas en mesure de nous répondre parce que cette question n'a pas été posée.

Une question importante quand vous avez affaire à un mineur est donc de savoir qui a l'autorité parentale. Première notion rudimentaire que chacun d'entre nous doit prendre en compte. L'enfant est placé sous la garde, la responsabilité de ses parents et Si ce mineur commet un acte, commet un dommage contre autrui, ce n'est pas lui qui assume les conséquences sur un plan civil mais ses parents.

Le mineur ne peut accomplir seul aucun acte juridique

Par ailleurs, un enfant, un mineur sauf s'il est émancipé (les cas d'émancipation sont de plus en plus rares) ne peut pas accomplir un acte de nature juridique comme par exemple signer un contrat souscrire, ouvrir un compte en banque, contrat d'assurance. Il n'a aucune capacité à agir sur un plan juridique sans l'autorisation de ses parents.

De même, Si un enfant hérite et qu'il est sans parents, il faut saisir un juge des Tutelles qui va déléguer une personne qui va gérer à sa place les biens dont il est l'héritier

Un enfant ne peut pas disposer de son corps. Lorsqu'un enfant est hospitalisé, sauf acte d'urgence, il faut l'autorisation des parents. Même chose pour un avortement.

En tant que citoyen, le mineur n'a aucun droit (sauf les droits qu'on veut bien lui accorder dans les conseils municipaux l'enfants). Il n'a pas le droit de vote, ne peut pas quitter le pays  
En ce qui concerne son cursus scolaire, on s'adresse toujours à ses parents. Il serait extrêmement fallacieux de faire croire que l'enfant a de véritables droits alors qu'en fait c'est une personne juridique toujours sous tutelle.

Droits de l'enfant... ou protection de l'enfant ?

Je tempère mes propos en vous parlant tout de suite des droits de l'enfant, là aussi il me semble que le vocabulaire employé n'est pas juste, tout à fait approprié sur un plan juridique. On parle beaucoup des droits de l'enfant mais en fait il s'agit en réalité de mesures de protection, c'est à dire que l'enfant a des droits à être protégé. Depuis longtemps on a amélioré, perfectionné cette protection.

Cela a débuté à la fin du siècle précédent par le droit du travail :

1841: interdiction du travail pour les enfants de moins de 8 ans

1989 : convention des nations unies relative aux droits de l'enfant qui a rappelé un certain nombre d'aspirations, d'objectifs qui permettaient de situer l'enfant au sein de la société et de dire que l'enfant avait droit à la santé à être protégé en matière de droit du travail avait le droit d'exprimer ses propres intérêts devant la justice, le droit à vivre au sein de sa famille etc.

1987 : réforme dans le cadre du divorce qui autorisé l'audition de l'enfant par le juge. On se rapproche d'un cadre procédural où l'enfant devient acteur, de protégé, c'est un sujet un peu agissant qui participe à son propre destin.

1989 et 1995 : deux lois importantes pour permettre de lever la prescription pendant la minorité de la personne qui est victime d'abus sexuels. Ce qui peut être traduit de plusieurs manières sur le plan juridique. Tout au long du siècle, il y a eu un certain nombre de dispositions qui ont permis d'améliorer le sort des enfants et de faire en sorte que leurs intérêts propres puissent être exprimés par les enfants eux-mêmes. La justice considère de plus en plus que le mineur a le droit à la parole. Il peut prendre lui-même un avocat qui lui est personnel. Dans le cadre d'un divorce, il arrive parfois que l'adolescent ait un avocat indépendamment de ses parents. Cf les Etats Unis où l'enfant peut demander au juge à partir du domicile familial.

### **Le rôle de la justice**

Je voudrais maintenant aborder le rôle de la justice concernant les mineurs en difficulté et l'organisation de la justice pour mineurs.

### **Un rôle de protection**

Lorsque les conditions d'éducation d'un mineur sont compromises, en France, il y a deux systèmes de protection : un système de protection administrative et un système de protection judiciaire.

Grosso modo, ils proposent les mêmes mesures puisque le conseil général est chargé de la protection administrative et met aussi en œuvre les mesures de protection judiciaire. Comment distinguer ces deux champs de compétences ? Ce n'est pas évident parce que la loi n'est pas Si précise que ça.

En fait, la justice est saisie lorsqu'un mineur est en danger et que sa famille ne veut absolument pas collaborer avec les services du conseil général et qu'il va falloir imposer à la famille des mesures, quel que soit l'âge du mineur, la mesure extrême c'est le placement de l'enfant en dehors de la famille.

### **Le Procureur et le Juge pour enfants**

Le juge des enfants est saisi en général par le Procureur de la République. Tous les Signalements demandant qu'une mesure de justice soit prise passent par le Procureur de la République qui décide s'il y a lieu ou pas de saisir le juge des enfants. Lorsque le juge des enfants est saisi, celui ci peut prendre ou non une mesure.

Les raisons pour lesquelles il lève une mesure tiennent au fait que la famille et aussi le mineur ne veulent absolument pas y participer. Bien qu'on dispose de certains moyens de coercition, on ne peut pas non plus enfermer un mineur malgré lui à partir du moment où il n'a pas commis d'acte de délinquance. Parfois, le fait qu'un juge lève une mesure est un constat d'échec, parfois aussi c'est

un constat de réussite. On considère que la mesure qui a été prise a produit un effet bénéfique, et que donc il n'y a pas lieu à poursuivre la mesure.

### **La responsabilité des Points Jeunes**

Le mineur qui se présente dans un Point Jeunes, vous ne pouvez pas prendre de décision pour lui, soit sans l'accord des parents, soit sans l'accord de la justice. Vous avez plusieurs solutions. Si vous estimez que la rupture avec les parents est quasi acquise à ce moment là, il faut vous tourner vers la justice. Votre interlocuteur sera le Procureur de la République. Il pourra, le cas échéant, prendre une mesure vous confiant le mineur ou prendre une autre mesure de protection. Le Procureur de la République a en cas d'urgence les mêmes droits que le juge mais n faut que dans les huit jours de sa décision, il saisisse le juge des enfants.

### **Questions concernant les droits des enfants**

**Question:** Mineur victime d'abus sexuel, il ou elle ne peut intervenir, ne peut ester en justice qu'à partir de sa majorité. Doit-il attendre d'être majeur ?

**Réponse** Pendant la minorité de l'enfant, celui-ci peut dénoncer les faits, mais s'il ne l'a pas fait pendant sa minorité, on considère qu'il peut malgré tout le faire à partir de sa majorité et dans un délai qui est celui de la prescription mais qui ne commence que le jour de sa majorité. Donc on rajoute un délai à partir de la majorité. Exemple: s'il est victime à 3 ans, et qu'il porte plainte à 18 ans, la prescription étant de 10 ans, la plainte peut être reçue jusqu'à l'âge de 28 ans. Donc la justice aura à connaître des faits qui se sont passés il y a 25 ans. Tout acte de pénétration constitue un viol.

**Question :** tout mineur de moins de 16 ans qui a eu des relations sexuelles est-il considéré comme un enfant violé ou pas ?

**Réponse :** La loi considère qu'un adulte n'a pas à avoir de relations sexuelles avec un mineur de moins de 15 ans. A partir de 15 ans ce n'est pas punissable par la loi sauf contrainte. Lorsque le mineur de moins de 15 ans est consentant, on parle d'atteinte sexuelle et non pas d'agression sexuelle. L'agression sexuelle et le viol sont toujours commis avec contrainte.

**Question :** Y a t'il des régimes juridiques différents en fonction de catégorie d'âge?

**Réponse :** n'y a pas de catégorie juridique entre 0 et 18 ans. Le droit du mineur est toujours le même. Il n'y a pas de distinction sauf à 16 ans où l'émancipation est possible.

### **Questions concernant les rapports entre les Points Jeunes et la justice**

**Question :** accueillir un mineur : vous nous donnez l'hypothèse la plus favorable c'est le jeune qui vient nous voir en nous disant " faites quelque chose pour moi ". Bien souvent, le mineur vient mais en gros ne veut pas qu'on se mêle de ses affaires. Je caricature Pour moi, tout mineur qui n'est pas à chez lui est un mineur en danger. Or la loi sur les mineurs en danger a amené des collègues à être traînés devant les tribunaux. Faut-il prévenir les parents ou la justice ?

**Réponse :** En Charente Maritime on a passé un accord avec l'APAPAR qui lui permet de recueillir un mineur pendant 24 heures sous couvert d'anonymat à condition que le Parquet de Rochefort soit prévenu. Et on ne prend une décision pour le mineur qu'à l'issue de ces 24 h. Pendant 24 heures on ne prend pas de décision. On sait qu'il est là bas.

**Question :** Cas fréquents dans les Points Jeunes un mineur de 14 ans en fugue. S'il donne son nom : obligation de faire un signalement Mais il y a souvent des problèmes pour rencontrer le Procureur et le Juge pour enfants

**Réponse :** Le mieux est d'arriver à avoir des rapports institutionnels dans le cadre desquels on peut avoir des marges de manœuvre. Ce qu'on peut dire c'est qu'un signalement n'entraîne pas toujours une mesure. Ce qu'il faut c'est ne pas laisser traîner les choses.

**Question :** Retard de fax pour le signalement au procureur travailleurs sociaux en correctionnelle, une vraie condamnation ils ont pris un mois avec sursis. Nos pratiques professionnelles en prévention spécialisée, ça fait 20 ans qu'on fait ça.

**Réponse** : Là, vous parlez de mineurs qui ont été victimes de mauvais traitements, de maltraitances . Depuis disons 10 ans la situation a bien évolué. A une époque, c'était se déshonorer que rompre ce contrat de confiance pour le travailleur social avec le jeune. Maintenant on est un peu dans une situation inverse on reçoit des signalements pour lesquels on décide de ne pas intervenir. Sur la Charente Maritime, on est parvenu à un équilibre à peu près satisfaisant. il y a encore des travailleurs sociaux qui ne connaissent pas très bien la loi, qui commettent des erreurs institutionnelles

**Question** : Les travailleurs sociaux condamnés pour non respect de la procédure. On se rend compte que le jeune commence à ne plus être au centre des affaires. Le travailleur social est à la fois du côté du juge des enfants et du côté des élus. Il n'est pas dans la relation avec le jeune.

**Réponse** : On sent qu'il y a cette crainte de l'action judiciaire qui pèse sur les services sociaux. Moi je pense qu'il vaut mieux établir des relations de confiance, contractuelles pour que les choses soient claires et je préfère un coup de téléphone à un fax. Cela se passe ici correctement parce qu'on est à une échelle humaine. La Charente Maritime est un département assez consensuel, terre radicale aux oppositions atténuées par le dialogue.

**Question** : Le cas d'une mineure vivant en squat et régulièrement violée. Est-ce qu'on peut nous reprocher de ne pas avoir protégé la mineure contre elle-même ? Est-ce qu'on a le droit de la laisser repartir ?

**Réponse** : Vous avez une obligation de signalement. La solution est de prendre immédiatement contact avec le Parquet qui peut prendre tout aussi immédiatement une mesure de placement. Sur le plan pénal, le mineur répond de ses actes devant la justice à partir de 13 ans. Mais ce sont les parents qui paient les dégâts. Paradoxalement on classe beaucoup moins les affaires que pour les majeurs, même si la réponse est moins sévère pour le mineur que pour le majeur. En matière pénale, il y a une mesure qui peut être intéressante pour les mineurs qui s'appelle la médiation / réparation qui permet au procureur d'ordonner au mineur de "réparer" le dommage qu'il a causé. Exemple, effacer des tags. On classe l'affaire après que le dommage ait été réparé. On pratique cette mesure régulièrement pour tout ce qui est dégradations. Sinon, en matière pénale, vous avez de nombreuses sanctions, de mesures (tig, mesure de liberté surveillée avec un suivi par un éducateur pendant une période fixée par le juge, réparation, de la simple admonestation à des peines restrictives ou privatives de liberté).

**Question** : vous dites le juge a une palette large. Le jeune qui commet un délit important, un casse à 14 ans, le soir même il est dans la cité avec ses copains qui ne comprennent pas pourquoi il est encore là car l'éducateur leur avait bien dit qu'on était puni pour ce qu'il a fait. On parle sans arrêt de la loi dans des zones où la loi n'est pas appliquée au sens où elle n'a pas d'effets. Les jeunes aujourd'hui sont délinquants à 12,13,14 ans Ce sont les aînés de 18 ans qui les mettent au charbon puisqu'à 18 ans on risque la taule alors qu'à 12,13 ans, on peut dealer autant qu'on veut, ça ne change pas grand chose. Tribunal correctionnel pour enfants : le juge dit "qu'est ce que je vais faire de toi ?" et le même répond "ben, vous allez me laisser sortir". C'est notre quotidien : des petits loubards qui passent le temps à passer en jugement et qui se retrouvent dehors en permanence. Vous, en tant que Procureur, quelles réflexions pouvez-vous avoir là dessus ?

**Réponse** : Le rôle de chacun est important Ce qui compte c'est autant la réponse que la manière d'expliquer C'est très important d'expliquer la décision de justice. Le droit français est fait de telle manière qu'on n'enferme pas un mineur (et je crois que c'est une bonne chose) dès une première infraction. On sait par expérience que les mineurs sont dans des phases de délinquance cyclique. Le droit français tient compte de ce caractère évolutif et cyclique de la délinquance du mineur. Moi je crois qu'il faut une réponse rapide et qui ait un peu de sens, qu'il y ait un lien entre l'interpellation par les services de police et puis la réponse de la justice. Si effectivement la justice juge 18 mois /1 an après l'interpellation ça n'a plus aucun sens. Il faut déjà réduire absolument ce délai de jugement. Ensuite il faut expliquer au mineur la progressivité des réponses. Ce n'est pas parce que la première fois il n'y a pas de prison que cela ne va pas arriver Ensuite, la justice française a des moyens d'éloigner le mineur du quartier (c'est la mesure de placement). En Charente Maritime on a la chance de ne pas avoir de zones de non droit Par exemple, le trafic de drogue est ponctuel et limité mais il faut que la police puisse arriver à démonter ces trafics. Le premier maillon est la police. Le fait de prendre une mesure de placement, de liberté surveillée, de médiation/réparation

n'est pas une bonne réponse, c'est une réponse. Encore faut-il qu'elle intervienne rapidement après l'infraction et qu'elle soit explicitée par tous les intervenants.

**Question** : Est-ce que vous avez l'impression que les outils dont vous disposez à l'heure actuelle peuvent répondre à ce genre de délit ? Que peut on mettre en place qui permette de mettre le jeune hors course ?

**Réponse** : Je crois que c'est un processus d'ensemble qui doit être mis en place. Travail de prévention des éducateurs, travail des policiers, réponse immédiate de la justice. Il faut également plus de lieux de placement adaptés. Il faut des petites structures avec un encadrement renforcé et surtout qu'à l'intérieur de ces établissements, on propose des activités qui aient un contenu éducatif. En Charente Maritime, on compte environ 10 mineurs par an pour les quels il n'y a pas de réelles solutions et dont on sait qu'ils sont inscrits dans une délinquance d'où on ne voit pas comment les en sortir, qu'ils vont aller un jour ou l'autre en prison.

Pendant la saison estivale, les mineurs qui troublent gravement l'ordre établi et qui ne sont pas originaires de Charente Maritime sont placés sous contrôle judiciaire avec obligation de ne plus séjourner ici. Pour les cas les plus lourds, sont mises en place des solutions alternatives comme des séjours en bateaux ou des voyages humanitaires qui sont des réponses intéressantes.

## **2 - LES MINEURS, LA CRISE, LA FUGUE**

Brigitte BARA, Responsable Point Jeunes Lille

Le "concept" Point Jeunes tel qu'il s'applique à Lille est né à la suite d'une étude portant sur la fugue des adolescents. L'idée centrale de cette étude était que les mineurs en fugue non seulement ne fréquentaient pas, mais évitaient le plus souvent les services susceptibles de les aider. Point Jeunes s'est donc voulu un dispositif plus adapté à la spécificité des problèmes identifiés chez les jeunes en situation de crise. Aussi vais-je présenter la finalité, les objectifs de l'action, ainsi que les principes indissociables caractérisant l'accueil à Point Jeunes. Ceci vous engagera sans doute à poser des questions sur notre travail que nous accomplissons depuis 14 ans. Nous représentons l'ancêtre des Points Jeunes (!) devant cette assemblée. Nous sommes trois ici à La Rochelle de Point Jeunes Lille, disponibles mais aussi très intéressés de voir comment l'essaimage de ce concept Point Jeunes se réalise.

Un préalable important est à préciser tout de suite, qui fait partie de l'histoire de Point Jeunes Lille et qui constitue ses fondations et son identité.

D'emblée, Point Jeunes Lille s'est voulu, non pas comme une structure de plus, ni une structure alternative, mais plus comme un outil que se donnait un ensemble de partenaires afin de toucher un certain nombre de jeunes en difficulté que jusque là on avait du mal à atteindre.

C'est pourquoi l'ouverture de Point Jeunes Lille en décembre 1993 a été précédée d'une année de démarches préparatoires de concertation avec un débat public large et contradictoire pour réfléchir à l'opportunité de la création d'un tel lieu avec l'ensemble des institutions, administrations, associations, jeunes, etc ... (500 personnes dont 200 jeunes). C'est ce qui a permis d'établir un réel partenariat d'emblée et d'éviter des doubles emplois.

### **Finalités et objectifs de l'action**

L'action de Point Jeunes se situe dans une problématique centrée sur l'individu où une importance est accordée aux composantes psychosociales affectives des problèmes rencontrés. La finalité du lieu est que le jeune puisse exister en tant que sujet. C'est sa capacité à l'autonomie qui est sollicitée, c'est à dire sa capacité à comprendre et élucider lui-même sa situation affective et sociale. Il deviendra ainsi plus apte à gérer ses rapports aux autres, hors des situations de conflits, de ruptures... "Dans tous les cas nous travaillons à ce que l'adolescent(e) accède à la parole et à ce que celle-ci ait un statut. C'est à dire qu'elle soit entendue et qu'il y soit fait réponse". Il s'agit donc de permettre aux protagonistes jeunes, parents ou autres interlocuteurs de travailler l'occasion de la crise. Crise entendue comme situation de tension ou de rupture. Travailler ce moment comme porteur de signification avec un tiers indépendant. Accompagner ce moment dans un cadre institutionnel spécifique, pour mieux situer les enjeux, les tensions sans en être dépossédés (l'institution n'étant pas dans la prise en charge).

A partir de là les objectifs de l'intervention vont être d'aider le jeune à traiter ses problèmes de façon à ce qu'il soit :

Capable de s'exprimer face aux parents, à l'école, au juge, au foyer... ;  
Capable de mener des négociations avec les divers interlocuteurs qu'il aura identifiés comme partie prenante de ses difficultés et/ou de la résolution de ces difficultés. Globalement on peut dire que l'objectif de cet accueil accompagnement et le rétablissement de la communication entre parents et enfants, plus largement entre jeunes et adultes, pour dépasser les problèmes qui les opposent parfois violemment, principalement lorsque la jeune tente d'accéder à l'autonomie.

### **LES PRINCIPES CARACTERISANT L'ACCUEIL A POINT JEUNES**

Ils reposent sur des notions indissociables : l'accueil immédiat 24h/24 h sans intermédiaire ; l'anonymat ; la libre adhésion ; l'action de médiation, négociation qui exclut la gestion des moyens ou les liaisons habituelles pour trouver une solution.

#### **L'accueil**

L'ouverture du lieu est permanente, jour et nuit toute l'année. Cela signifie qu'il y aura toujours quelqu'un au moment où le jeune en aura besoin. La fugue est un départ impulsif, brutal, il est rarement prémédité. Le fugueur sait ce qu'il quitte mais ne sait pas ce qui l'attend. Et le soir quand des dangers se précisent quand il ne sait où aller où dormir c'est à ce moment là qu'il faut trouver quelque chose, une solution. Pour les jeunes en galère, en errance, il arrive un moment où ça n'est plus possible, où un problème de santé survient et c'est à ce moment là qu'il faut une aide. C'est à ce niveau que se situe l'urgence pour nous. C'est ce moment clé qu'il est intéressant de saisir. La rencontre avec un adulte à ce moment là est décisive. L'accueillant est disponible prêt à une rencontre sachant qu'elle ne s'impose pas, qu'elle ne peut être pression ni volonté exclusive de l'un ou de l'autre : Rien n'est donc assuré au départ sinon qu'il y aura quelqu'un au téléphone ou dans le lieu. Ensuite c'est un travail d'approche et de partage. C'est une aventure dont on ne sait ce qu'elle durera ou produira. Ce qui est proposé au jeune ensuite c'est du temps dans un espace de restauration où la sécurité est assurée. Prendre le temps nécessaire pour chacun des jeunes d'exposer leur situation cela peut se faire au moyen d'échanges variés entretiens, repas, hébergement Aussi l'accueil comporte un aspect d'hospitalité convivialité de communication inter personnelles mais il comporte également un autre aspect, celui de la détermination des accueillants dans la recherche de relais. Point Jeunes Lille ne se situe pas dans la prise en charge. Il ne constitue pas la solution pour le jeune. C'est un lieu où il pourra réfléchir, élucider, élaborer, travailler sur ses représentations pour envisager son avenir proche, rétablir des contacts, signifier à qui de droit ce qu'il a à dire avec ses propres mots. L'espace temps qui est proposé au jeune est un espace qui doit rester ouvert sur l'avant, l'après et l'ailleurs.

#### **L'anonymat**

L'anonymat fait partie également de l'accueil. C'est une disposition qui est facteur de la confiance. Je la souligne ici parce qu'elle concerne également les mineurs pour une nuit et ceci a été admis après concertation avec les différentes autorités concernées et notifié par le Procureur de la République. Cette dérogation dite "exorbitante", cette franchise est destinée à permettre aux jeunes un temps de réflexion dans un endroit sécurisant, sans marquage particulier avant que ne soient prises des décisions souvent graves de conséquences. Ce temps gagné par rapport au droit commun paradoxalement nous permet de ramener du "cadre" de faire référence aux droits et aussi aux obligations. Pour la 2ème nuit, qui peut être envisagée, l'autorisation des parents ou du magistrat est indispensable (c'est souvent dans ces circonstances qu'une médiation avec les parents est proposée). La règle de l'anonymat si elle facilite la relation avec le jeune, si elle permet un accueil "non administratif" en revanche, elle est délicate en ce qui concerne les parents pour qui elle est absolument appliquée. S'ils demandent à Point Jeunes : mon enfant est-il chez vous ? Nous ne pouvons leur répondre et c'est tout l'art de l'accueillant d'entendre leurs angoisses, leur colère, d'expliquer que nous invitons toujours le jeune à prévenir sa famille qu'il est en sécurité même s'il ne veut pas dire où il se trouve et de présenter le projet Point Jeunes. Ce sont des entretiens très longs... D'autres questions se posent autour de l'anonymat et qu'il faudrait approfondir. Il faut savoir que nous ne sommes pas avec le jeune dans un rapport de complicité et ils le comprennent bien.

### **Le principe de la libre adhésion**

C'est d'eux-mêmes que les jeunes viennent. C'est une démarche qui leur appartient même s'il est "envoyé par"...

La fugue, la mise à la porte, la crise (mot pris dans le sens de phase d'évolution critique, pas forcément dramatique) peuvent être des moments privilégiés avec des conséquences positives pour les jeunes s'ils sont écoutés, aidés, non assistés. Il leur est expliqué, après qu'ils aient pu expliciter leur situation, que l'essentiel de ce qui va se passer viendra de leur initiative. Ils comprennent très vite pour la plupart qu'ils sont acteurs. Ce n'est pas toujours facile. C'est un principe exigeant qui demande une attention, un accompagnement rigoureux, l'accueillant propose des pistes que le jeune explore ou qu'il refuse. Cela suppose de la part de l'équipe des capacités à prendre de la distance, à ne pas coller au discours sans le récuser pour autant. C'est éviter toute interprétation ou jugement, c'est expliquer avec des mots simples ce que Point Jeunes propose. La non prise en charge de la situation du jeune peut favoriser chez lui une réflexion qui lui est propre, une conscience de ses responsabilités, une autre représentation de sa situation.

### **La médiation**

L'ouverture permanente, le respect de l'anonymat et de l'initiative du jeune, ces caractéristiques de l'accueil indissociables sont les conditions qui permettent que le sujet tienne un discours qui soit le sien et pose des actes dont il mesure la signification et assume la responsabilité. Les accueillants, dans la distanciation on l'a vu, sont ainsi en mesure de travailler l'articulation entre le jeune/la famille, le jeune/la société.

Les conditions de la médiation sont aussi réunies puisque Point Jeune se situe hors des filières de prise en charge et qu'il ne constitue pas la solution.

C'est donc dans ce cadre que peuvent se situer les médiations :

avec la famille

Dans les situations de fugue, les jeunes diffèrent souvent l'appel aux parents alors que pour nous, ils sont en mesure de le faire. L'envie de négocier est ambivalente. Pour les fugueurs, une de leurs raisons est que les parents par l'inquiétude comprennent enfin. Ils sont en attente de solution magique. La négociation suppose qu'ils renoncent à leurs rêves. Le temps possible de maturation à Point Jeunes, à leur rythme, prend toute son importance. Lorsque pour certains une rencontre enfant / parents / accueillant se décide, on observe dans tous les cas une évolution sensible de la compréhension mutuelle et une évolution également de leur position respective.

La fugue peut représenter pour le jeune la nécessité de se soustraire d'un milieu familial où il est menacé, brutalisé. Le jeune ne réclame pas seulement d'être entendu, il réclame une protection que seul le juge des enfants alerté, pourra assurer.

avec les travailleurs sociaux

Nous travaillons avec eux de la même façon qu'avec les parents.

La médiation est parfois impossible. Ceci lorsque le jeune refuse tout contact avec sa famille, lorsqu'elle représente un danger pour lui ou lorsque les parents la refusent.

Il serait intéressant peut-être que vous nous engagiez à approfondir ce que je viens de présenter à partir de vos questions.

### **Quels sont les moyens dont vous disposez ?**

Nous sommes situés dans un quartier de la ville près de la gare. Nous disposons d'un rez-de-chaussée vaste pour le premier accueil, d'un premier étage que l'on peut nommer espace de vie avec cuisine, coin douche laverie, deux chambres : une pour les filles, une pour les garçons (7 lits), une grande pièce réservée aux jeunes avec télévision, chaîne hi-fi, bibliothèque, jeux, une autre grande pièce servant aux réunions mais aussi à des entretiens avec les jeunes avec les parents enfin un petit bureau réservé également aux entretiens. Tout cela a été aménagé il y a plus de dix ans.

### **Quelle est la durée du passage à Point Jeunes?**

Cela est très variable. Pour prendre des extrêmes, cela peut aller d'un entretien très court vingt minutes à un hébergement qui durera quatre semaines. Tout cela est fonction de la demande du jeune, de sa situation, ce qui se produira lors de la rencontre avec les accueillants.

## Question sur le public accueilli

### *Les mineurs, la crise, la fugue*

Nous avons une mission de service public, un mandat de prévention globale. Nous accueillons tout public avec tout type de problème. La fourchette d'âge se situe entre 12 et 25 ans. Globalement, nous accueillons plus de majeurs que de mineurs mais d'année en année, la proportion d'accueils de mineurs augmente. En revanche, nous hébergeons beaucoup plus de mineurs que de majeurs (plus de 60 %).

### Question ?

Essayer de faire du moment de crise un moment de construction, être présents à ce moment là pour que ça puisse évoluer. Le jeune ne passe pas pour prendre un café, un repas, pour dormir, ça peut arriver mais ce n'est pas systématique. Le lieu Point Jeunes n'est pas un lieu de prestations. Il en existe suffisamment, il y a toute une organisation pour l'hébergement d'urgence, la restauration. Il ne s'agit pas d'offrir encore un autre endroit de prestations. Le jeune qui arrive peut dire "j'ai faim" ou "je ne sais pas où dormir". Nous, nous lui disons "qu'est-ce qui t'arrive, comment se fait-il que tu en es arrivé là. Est-ce que tu as envie de parler ? Nous on te propose d'en parler". D'emblée on se distingue bien d'un lieu de prestations. C'est évidemment une question difficile. Nous ne sommes pas à l'abri de pressions des travailleurs sociaux qui sont parfois confrontés à des situations d'urgence et qui veulent nous utiliser uniquement comme lieu d'hébergement. C'est souvent le vendredi que ça se passe.

### Question ?

Nous pourrions nous définir comme un lieu intermédiaire où les accueillants jouent un rôle bien différent de celui d'un éducateur de prévention spécialisée, d'un éducateur de foyer, d'une assistante sociale de circonscription, d'une assistante sociale de lycée. Notre travail est de permettre au jeune de solliciter le réseau de manière efficace. Cela suppose de notre part une connaissance de ce réseau qui soit exhaustive. Nous accueillons parfois des jeunes qui ont déjà un parcours institutionnel important, parcours dans lequel le jeune n'arrive plus à se situer. Avec lui on va travailler le remaillage de son histoire et recontacter ses interlocuteurs. Nous apparaissent souvent des dysfonctionnements institutionnels dont nous sommes témoins.

La fonction de Point Jeunes est délicate ; témoins de situations insupportables, il nous faut jouer notre rôle d'interpellation auprès des pouvoirs publics. C'est pourquoi nous organisons, dans la mesure de nos moyens, des journées de travail. Actuellement, nous préparons, pour les quinze ans de Point Jeunes, une journée publique à partir d'écrits que les jeunes ont laissés. Nos relations avec les partenaires sont délicates, notre positionnement dans le réseau peut nous faire apparaître comme des donneurs de leçons alors qu'il s'agit le plus souvent d'une question de moyens. Il est plus intéressant de travailler avec eux non pas lors d'une difficulté avec un jeune, "à chaud" (le jeune ne doit en aucun cas être "un otage"), mais lors de rencontres où chacun des professionnels peut s'expliquer de sa place.

### Questions de la qualification des accueillants

Il y a eu dès le départ la volonté de créer une équipe polyvalente. Le critère d'embauche était une double qualification et une maturité professionnelle et personnelle. Certains sont éducateurs spécialisés, d'autres psychologues, infirmière, assistante sociale, mais ils assurent une fonction d'accueillant pour laquelle ils sont en "formation permanente". Est-ce un nouveau métier ?

## 3 - ERRANCE ET/OU SOINS

### **Dr LAMBERT, Chef de service de l'Inter-secteur Nord Hôpital La Rochelle**

Je suis responsable du service de pédopsychiatrie au Centre Hospitalier de La Rochelle, et j'occupe les fonctions d'expert auprès de la cour d'appel de Poitiers. L'une et l'autre de ces attributions professionnelles m'amènent au contact de jeunes en difficultés, s'engageant dans la marginalité et certains dans l'errance. Ma lecture de leurs troubles existentiels sera celle du psychiatre mais aussi celle du psychanalyste.

Je ne sais s'il doit y avoir une alternative ou un lien entre l'errance et les soins, mais il est normal que la question soit posée à un psychiatre.

## **ON SAIT MIEUX OU ON VA QUAND ON SAIT D'OU ON VIENT**

L'errance doit d'abord être définie. Elle se distingue de la fugue passagère d'un enfant ou d'un adolescent, car elle est pour certains jeunes un processus continu qui caractérise leur vie. Cette notion temporelle engage l'analyse du clinicien, car pour un observateur non spécialiste, un mineur fugueur est en errance, s'il fait sa démarche sans projet ou destination précise. Plutôt que de dresser un catalogue nosographique, il m'a semblé préférable d'essayer de brosser le tableau psychopathologique des jeunes en errance, pour mieux comprendre le sens à donner à leurs symptômes.

Une première constatation s'impose : l'errance de ces jeunes gêne les institutions, et le corps social ; leur marginalité les rend insaisissables et chacun attend de l'autre qu'il les accueille, les héberge, les sédentarise et/ou les soigne. L'alternative se situe entre réponse sociale ou réponse soignante, et cela déclenche ce que j'appellerai trivialement l'échange de la "patate chaude", car ce jeune déviant semble toujours dépasser les compétences des services sociaux ou des lieux de soins.

### **Errance et/ou soins**

Quand ils exposent leur biographie, on retrouve le plus souvent, un parcours chaotique, marqué de ruptures, de traumatismes, de maltraitements divers ; certains professionnels abasourdis de tant de détresse, accusent l'imaginaire débordant de ces jeunes, qu'ils jugent mythomanes. Et pourtant, l'expert judiciaire a l'occasion pour sa part, de vérifier combien ces biographies tumultueuses reconstituées au décours d'un entretien singulier sont corroborées par les enquêtes de polices entreprises lorsqu'ils ont commis des délits.

On constate alors avec inquiétude que les interventions des services sociaux ont souvent aggravé les ruptures en prescrivant des placements hasardeux, sous couvert du "bien de l'enfant". C'est pourquoi toute compréhension de l'errance passe d'abord par la connaissance de l'enfance.

On sait mieux où l'on va quand on sait d'où l'on vient. Cette phrase résume en fait la problématique de l'errance : les jeunes qui errent n'ont souvent pas de pôle d'attache et leurs origines sont floues. Ce manque de sens dans leur trajectoire de vie les expose sans arrêt à l'inconnu du lendemain mais aussi du présent immédiat. Je me souviens de ce petit garçon dysharmonique qui, au cours d'une réunion qui le concernait, nous a brutalement rappelé que sa priorité était de savoir si, à midi, il allait manger à l'école. Pour lui, comme pour les jeunes en errance, la discontinuité des liens est la façon de concevoir l'organisation du monde. De même que certains délinquants ou psychopathes déclenchent sans arrêt le rejet autour d'eux, recréant ainsi les modes de relation auxquels ils ont toujours été confrontés. La provocation, l'insulte, la turbulence est leur manière de maintenir l'autre à distance, de maîtriser la rupture afin d'en être l'acteur et non la victime, et de rendre prédictible un avenir toujours incertain et pour cela même angoissant.

En situant ainsi l'errance dans une trajectoire de vie, qui peut avoir un sens pour l'intervenant externe (même si celui-ci n'est pas perçu par le sujet errant), je permets au professionnel du champ social ou psychiatre, de penser cette conduite et d'essayer de la comprendre. S'il peut permettre au sujet de s'approprier le sens de son vagabondage, il le rend un peu plus maître de son destin, et non plus poussé en avant par ses passages à l'acte itératifs.

## **QUELLES SONT LES STRUCTURES PSYCHOPATHOLOGIQUES QUI PREDISPOSENT A L'ERRANCE ?**

J'éviterai de parler des troubles psychotiques avérés, telle que la schizophrénie, qui sont bien évidemment du domaine des soins, et pour lesquels la discordance des conduites et du cours de la pensée sont des indicateurs clairs de la gravité des troubles.

Je m'attacherai à décrire les sujets que l'on classe dans "les états limites" ou "border line", parce qu'ils se situent dans une structure psychopathologique distincte de la psychose et des névroses. La psychanalyse d'inspiration Meinienne classe cette affection dans les vicissitudes "de la position dépressive". Qu'est-ce que la position dépressive ? C'est une phase essentielle du développement du jeune enfant, au cours de laquelle il conçoit l'unité de soi, et l'unité de sa mère, chacun distinct de l'autre. Cette unité de l'autre l'angoisse car il prend conscience que les aspects gratifiants de la mère doivent cohabiter avec ceux qui sont frustrants. Autrement dit, le bon et le mauvais de la mère sont unis en une seule personne. Le bébé craint que sa haine projetée sur la mauvaise mère

n'endommage la bonne irrémédiablement, au point de la perdre. L'enfant, soumis à cette activité fantasmagique, traverse des périodes de culpabilité intense puisqu'il s'attribue la responsabilité de la perte de l'objet d'amour et qu'il en ressent une profonde tristesse. Cette étape du développement psychique, appelée "dépressive", va être dépassée grâce à la qualité et à la continuité des soins maternels, qui vont rassurer le jeune enfant sur sa capacité à restaurer une situation qu'il pensait désespérée. Dans certains cas, ces capacités de réparation sont trop faibles ou peu efficaces, et l'enfant use de moyens psychiques (défenses maniaques) pour tenter de juguler l'angoisse dépressive. Il nie sa dépendance à l'objet d'amour, qu'il dévalorise comme s'il s'agissait d'une quantité négligeable, et il affiche une toute puissance illusoire. S'il doute de ses capacités de réparation, et de la bonté de l'objet, alors il peut s'installer dans un cycle répétitif où dès qu'il ressent un vécu dépressif ou de perte, il active ses défenses maniaques.

Les parents connaissent d'expérience ces conduites enfantines selon lesquelles un enfant grondé vient donner une offrande au censeur. En fait, il vient réparer les dommages qu'il pense avoir occasionnés au parent punisseur, sur lequel il a projeté sa haine. Faire un don, signifie redonner vie au bon parent, et en même temps, par cette capacité de sollicitude pour autrui, restaurer le BON en soi-même. S'il ne dispose pas de cette capacité de sollicitude, l'enfant (et donc le futur adulte) ne pourra censurer ses désirs hédoniques, ni prendre en considération autrui.

Les personnes qui n'auront pas dépassé cette position dépressive seront des enfants appelés dysharmoniques et des adultes "Border Line". Ils n'ont jamais pu intérioriser dans leur psychisme un bon objet sécurisant et fiable, et ils vivent avec le sentiment continu que les liens d'amour peuvent se briser à tout moment. Cette précarité des investissements intrapsychiques se répercute dans la vie quotidienne l'enfant dysharmonique recherche sans arrêt le contact relationnel et dès que celui-ci vient à s'interrompre, il se sent "perdu" ; il adopte alors des conduites d'agitation, qui lui attirent de nouveau l'attention de l'adulte, fusse au prix d'une réprimande. L'adolescent Borderline ressent cette perte intérieure comme un vide qu'il cherche à combler ; il fuit la solitude et recherche des objets d'attachement qui s'avèrent incapables de répondre à son avidité affective. L'objet idéalisé devient rapidement un objet mauvais avec lequel il faut rompre dans l'urgence par une mise en acte. Autrui, et ce qu'il représente, est soit trop absent (et donc frustrant), soit trop présent et ressenti comme persécuteur et envahissant ("Ils me prennent la tête... je pars").

L'échec de la relation ramène le sujet à user des défenses maniaques (citées précédemment), c'est à dire à adopter une attitude de toute puissance, dévalorisant l'aide que l'autre peut lui apporter. Le monde qui l'entoure est partagé de façon manichéenne ; le professionnel n'échappe pas à cet investissement contrasté. Il est idéalisé, parfois, mais la moindre défaillance (un refus, un retard) le précipite dans la dévalorisation.

Le sujet Border Line défie des images maternelles, dont l'aspect nourricier lui apparaît persécuteur. Il évoque à leur sujet la pieuvre, l'araignée, bestiaire caractéristique d'un enserrement étouffant et fatal. Les images paternelles sont punitives et sadiques, et elles alimentent les fantasmes les plus terrifiants. Ces représentations parentales projetées sur le cadre social clivent celui-ci en substituts paternels "flics" (les psychiatres, les éducateurs) et les institutions en mères engloutissantes (les services psychiatriques, les foyers, etc) et abusives dont ils aspirent à fuir. Plus subtilement, les jeunes Border Line divisent les organismes, les groupes et les individus, en usant de principes manichéens, où l'affluence avec "les bons" du moment sert à désigner les mauvais à rejeter... Malheur à celui ou à ceux qui se laissent prendre à ces jeux, qui méritent les sujets mais aussi qui disqualifient les professionnels du cadre social ou soignant.

## **DES JEUNES EN ERRANCE SONT PROFONDEMENT DEVALORISES**

Des jeunes en errance sont profondément dévalorisés, parce qu'ils n'ont pu intérioriser de bons objets stables. Ils se sentent confrontés à des objets d'amour détruits, qui transforment leur monde psychique interne "en champ de ruine". "Le cassé, le vide" dans leurs pensées déclenche des affects dépressifs et des angoisses d'anéantissement. Le court circuit salvateur qui consiste à fuir dans l'Agir, se développe, au point même de devenir une caractéristique structurale. Le soignant n'a pas pour objectif d'interpréter ces mises en acte, mais d'aider le sujet à s'interroger sur le sens qu'elles peuvent avoir et à rechercher les corrélations possibles entre elles, le contexte et son ressenti affectif. Cet objectif de reconnaissance de la réalité externe et de la réalité psychique peut s'inscrire dans le cadre d'un travail éducatif dont la finalité serait de revaloriser le jeune en grandes difficultés.

Ceux-ci se perçoivent comme "mauvais", et projettent sur l'entourage leur sentiments de dévalorisation. Ils le font avec une agressivité qui est souvent proportionnelle à l'importance des blessures psychoaffectives subies précédemment. En fait, ils attendent que l'on assure cette partie mauvaise d'eux-mêmes, qu'on la contienne, et qu'on la leur restitue amendée et acceptable. Cette tâche, ici simplement énoncée, s'avère pourtant de mise en œuvre difficile, pour des individus ou des organismes travaillant seuls. C'est le rôle des réseaux, que de rendre plus solide et efficace cette fonction contenante du cadre social : les services d'accueil sociaux ont besoin de l'éclairage psychodynamique, et les psychanalystes eux-mêmes éprouvent la nécessité d'un service psychiatrique, quand leur parole ne peut à elle seule suffire. La confrontation duelle épuise le travailleur social qui, désespéré par la violence de l'attaque dont il est l'objet, "laisse tomber" ; ou bien fouetté dans son identité blessée, il se laisse aller à une escalade symétrique par des réponses de plus en plus réactives et agressives. La rupture est alors consommée, marquant d'une nouvelle empreinte un parcours déjà riche en perte de tous ordres.

Contenir, c'est aussi d'une certaine manière accueillir le sujet Border Line. Blessé dans son narcissisme, il aspire à être soigné (le soin nourricier, le soin maternel, le soin du corps, le soin psychique etc). Autrui lui sert de prothèse, d'échafaudage, s'il rencontre auprès de lui l'empathie, c'est à dire la capacité de se mettre à sa place, de comprendre sa souffrance, sans pour autant que cet autre s'identifie à lui et à sa douleur.

### **RESTER PROCHE, TOUT EN ETANT SOI MEME**

Rester proche, tout en étant soi-même, pourrait définir la mission éducative auprès d'adolescents ou de jeunes adultes engagés dans la marginalité et la précarité. La proximité s'appuie sur l'empathie qui elle-même n'est possible que si l'éducateur et le soignant sont sûrs de leurs valeurs existentielles et d'eux-mêmes. Confrontés aux projections idéalisantes ou destructrices, ils doivent éviter de représenter les objets avec lesquels les sujets répètent les traumatismes existentiels qui ont caractérisé leur parcours biographique. Ces répétitions risquent d'effacer la spécificité du soignant et du travailleur socio-éducatif, qui, à leur corps défendant, deviennent les supports de projections des jeunes Border Line ; ces derniers "rejouent" avec ces professionnels sociaux ou de santé leur passé conflictuel, sans pouvoir l'élaborer. Si ces professionnels ne sont pas à même d'y introduire des changements structurants et des nouveautés relationnelles. L'errance n'ouvre pas les jeunes à l'aventure enrichissante ; mais elle n'est que l'expression des conduites itératives, marquées par l'échec de l'établissement des liens et par les ruptures qui en découlent.

Les soignants de l'institution psychiatrique hésitent sur la stratégie thérapeutique appropriée, trompés d'abord par l'aspect misérabiliste du passé qui attire leur commisération, puis pris à contre-pied par les conflits créés par ces patients, ils réagissent parfois par la coercition et plus souvent par l'expulsion, s'ils ne peuvent disposer d'un service fermé pour malades difficiles. Le soin s'avère perverti par la non-demande du sujet qui n'est pourtant pas assimilable à un délirant ou à un psychotique, et l'équipe thérapeutique souhaite alors son transfert à la justice ou au secteur social, qui leur paraît plus habilitée à restreindre, à limiter, à sanctionner. Le cycle du "jeune patate chaude" est enclenché...

### **LES JEUNES EN ERRANCE S'INSTALLENT AINSI RAPIDEMENT DANS LA MARGINALITE SOCIALE**

Mais la marge sociale, comme celle qui s'inscrit sur une feuille de papier est une composante d'un ensemble, urbain de préférence, pour cette population qui cherche le contact d'autrui mais en s'en distinguant par la provocation et par la différence, elle-même souvent exhibée par des signes emblématiques (les tatouages, les "percing") ou par des conduites déviantes, telles l'alcoolisation et la prise de drogues.

Cette position marginale signe leur difficulté à pouvoir occuper pleinement leur place dans la société. La défaillance de cette aire intermédiaire d'échange (que Winnicott incluait dans sa définition des phénomènes transitionnels) place toujours le sujet soit dans un contact fusionnel à autrui, soit dans un vécu d'intrusion persécutoire. L'autre conséquence est d'ordre culturel : ils ne peuvent intégrer les rites initiatiques propres aux familles et au cadre socioculturel dont ils dépendent, et privés de ces codes de passage, ils se sentent rejetés, ou tout au moins à l'écart du mouvement général. Ils essaient donc de trouver dans des actes et des cérémonies ritualisées (l'alcool, la drogue, les marquages corporels divers) une appartenance groupale, où les liens entre les membres sont superficiels, rarement assimilables à de l'amitié au sens fort de ce mot. On

pourrait être amené à comparer ces relations groupales avec celles de l'adolescence, mais elles s'en distinguent par leurs caractéristiques de répétition, qui n'en font pas une phase évolutive, mais un état. La ligne qui sépare leur marginalité de l'ensemble du corps social est, nous l'avons vu, une zone de contact qui leur permet de bénéficier de certains avantages sociaux, mais qui est aussi une zone de confrontation où leurs valeurs et leurs motivations se heurtent à celles de la société par exemple, ils boivent et se droguent pour ne pas penser et pour combler leur sentiment de vide dépressogène, et les soignants et les personnels socioéducatifs n'aspirent parfois qu'à les sortir de cette addiction "qui les détruit". Ils fuient les circuits institués, pour s'adresser à ceux qui, tels les services d'urgences hospitaliers, s'occupent de l'essentiel, ponctuellement. C'est dans ces espaces de médecine d'urgence que la souffrance du corps peut servir d'étayage à la prise en compte d'une demande d'aide. L'erreur souvent commise est de vouloir les engager dans des circuits institutionnels psychiatriques et de déclencher ainsi leur fuite qui elle-même relance la dynamique de l'errance. Quand, à la suite d'un état d'ébriété, ils sont admis dans un service psychiatrique, leur opposition, le dérangement qu'ils causent, font que leur sortie où leur fugue apparaît comme un réel soulagement pour l'équipe de soins.

### **IL IMPORTE CEPENDANT DE TRACER QUELQUES PISTES ARTICULANT SOCIAL ET SANITAIRE**

Le lien social est prioritaire et indispensable avant toute demande de soins. L'approche soignante gagne à s'inscrire dans les lieux d'accueil où le sujet en errance doit pouvoir trouver des professionnels disponibles, aptes à écouter et à laisser s'établir une relation confiante. Un contrat de prise en charge médico-psychologiques peut être l'aboutissement de cette relation, et les membres contractants sont alors habilités Si nécessaire à imposer le respect de l'accord, en rappelant "qu'ils tiendront bon, qu'ils ne lâcheront pas". "Tenir, ne pas lâcher", deux façons de signifier au sujet que pour une fois des adultes fixent des limites, et les assument. Le psychanalyste citerait à ce sujet le holding de Winnicott, la fonction contenante de Bion, et la métaphore phallique qui guide, soutient et fait loi.

La continuité du lien social et du soin est un autre paramètre capital. La sortie d'un hôpital marque souvent la rupture des soins, car l'organisation des consultations avec en particulier la fixation d'un rendez-vous à une heure précise est une modalité inacceptable ou impossible à suivre pour certains patients. Us doivent pouvoir trouver leurs soignants référents, dans des lieux d'accueil ouverts sur des temps larges, Si possible 24 heures sur 24. En effet, la psychologie du jeune Border Line est de trouver celui qui l'aide quand il en éprouve le besoin. Cette adéquation proche de celle de la mère et du bébé, est la base de l'accès aux sentiments de continuité et de fiabilité propice à une réadaptation sociale.

### **LE RESEAU APPARAÎT EN FAIT COMME UNE VRAIE COMPLEMENTARITE DES ROLES**

Le réseau apparaît en fait comme une vraie complémentarité qui ne peut s'épanouir que dans la compréhension et le respect de la fonction et du rôle de chacun, et dans la connaissance mutuellement confiante des professionnels qui le constitueront. Chaque chaînon de l'ensemble doit tenir sa place, car les défaillances ouvrent au sujet en errance des espaces de fuite et de défiance où sa pathologie s'entretient.

### **QUESTIONS DES PARTICIPANTS**

**Question :** Pouvez-vous développer la notion de rituel ?

**Réponse :** Le rite ordonne l'échange interactif individuel ou social. Il est porteur d'un sens, symbolique en lui même, mais il facilite l'espace transitionnel défini par Winnicott, et il nécessite donc que les personnes qui s'y soumettent aient pu accéder à titre individuel à cette fonction transitionnelle. Les sujets Border Line et les psychopathes échouant peu ou prou à l'intégration de cette fonction, se trouvent en difficultés dans l'application des rituels sociaux. Ils développent à leur place des rites qui les unissent, certes, mais dans leur marginalité ; au lieu d'être une modalité symbolique d'accès au sens, et de passage de l'individuel au social, c'est un accrochage désespéré à la vie et au réel brut. La barrette de haschisch, les packs de bière n'accompagnent pas une fête initiatique comme celle des adolescents, mais ils autorisent une fuite dans l'illusion factice qui éloigne du vide et de la dépression.

**Question :** Préciser la fonction d'expert avec ces jeunes et les mots qu'ils peuvent entendre.

**Réponse :** L'expert est un auxiliaire de la justice, mais il est avant tout un médecin. C'est pourquoi il est important qu'il puisse communiquer ses conclusions au sujet et lui en expliquer les points les plus marquants. Un jeune venait de lire les conclusions du rapport d'un confrère, et avait été choqué d'être diagnostiqué "psychopathe". Nommé comme contre expert et mon diagnostic confirmant celui énoncé précédemment, je lui ai expliqué ce que voulait dire ce terme en usant de métaphores dégagées de ses propos et de la dynamique de l'examen. Je lui ai dit qu'il n'avait pas pu garder en lui l'image de parents forts qui le "tiennent" et le retiennent de commettre des actes délictueux, et que c'était cela que signifiait le diagnostic de psychopathe. Ce qui lui importait c'était moins le diagnostic que ce qu'il signifiait et impliquait pour lui. Il m'était possible ainsi d'insister sur le rôle d'un tuteur référent, "tenant bon" sur le plan éducatif, pour l'aider à s'en sortir.

Le soin psychiatrique doit, selon moi, viser l'objectif de contenir pour fixer des limites réelles, de donner du sens aux symptômes en amenant le sujet à s'interroger sur les motivations de ses conduites, d'aider à la réadaptation sociale. Le projet médical doit être clair, compréhensible, et rigoureux ; sa permanence doit résister aux aléas inévitables de la prise en charge, de même qu'aux angoisses et aux pressions diverses du corps social.

**Question :** J'essaie d'imaginer l' élu local avec en face le travailleur social éducateur, le travailleur social animateur, le travailleur social assistante sociale, le travailleur social chercheur en sociologie et autres, les administrateurs DDASS ou les représentants des administrations DDASS, les représentants des administrations DDASS Département, représentants des élus politiques de la ville : vous voyez un psychiatre, psychanalyste de surcroît qui se rajoute au groupe ? C'est ça la condition de la continuité, c'est bien ça qu'ils nous balancent en permanence à la figure. Je peux ajouter ceux que j'ai oubliés : les travailleurs sociaux des centres d'information et d'orientation, les travailleurs sociaux que sont les conducteurs de bus ; on n'est pas au bout de nos peines pour arriver à avoir une continuité qui permettrait à un jeune d'avoir un discours relativement cohérent et qui lui permettrait de s'adosser à l'étagage, aux prothèses momentanées. Moi je renvoie cette responsabilité un peu à la psychiatrie, à la pédopsychiatrie ; quelle parole pouvez-vous avoir dans les milieux qui ne sont pas ceux de la médecine, mais les milieux des ressources humaines ? Quelles interrogations faites-vous aux ressources humaines ?

**Réponse :** Le travail en réseau est difficile et fragile car il s'appuie d'abord sur des liens interpersonnels fondés sur la confiance, le respect et l'estime réciproque du travail de chaque partenaire. Les départs, l'observance plus lâche de certains principes, sont quelques facteurs qui peuvent précipiter la perte de l'efficacité des collaborations. On prend conscience de la fragilité des constructions humaines qui reposent sur la volonté et le désir de quelques-uns ; l'institutionnalisation des réseaux peut sauver la structure, mais pas toujours l'esprit qui doit les animer. Ainsi la supervision psychothérapique des équipes permet à celle-ci de réfléchir sur leurs actions et d'être prêtes à faire face le plus adéquatement possible aux situations les plus imprévues mais le fait d'institutionnaliser ce mode de remise en question ne portera ses fruits que si l'ensemble du réseau applique les principes psychothérapiques dans leur pratique quotidienne, et que les animateurs en saisissent la nécessité.

**Question :** Ne peut-on voir le soin psychiatrique autrement qu'il n'est actuellement, c'est à dire soin de la maladie et moins celui du malade ?

**Réponse :** La tumeur du crâne est une maladie qui justifie un protocole de soins approprié à la spécificité de l'individu malade. De même les signes de la maladie sont clairement identifiables et généralisables, ce qui permet de porter un diagnostic ; le malade souffre pour des raisons variables, certaines devant être recherchées dans l'environnement (compréhension des causes au sein des systèmes humains), d'autres sont inscrites dans les gènes. Les troubles mentaux imposent pour leur part au psychiatre de soigner la maladie et le malade, et c'est pour cela que les approches thérapeutiques sont pluridisciplinaires et diverses (biologiques, psychanalytiques, systémiques, psychosociologiques, etc.), allant du général (la maladie) au particulier (le malade).

**Question :** Quels sont les facteurs qui favorisent l'accroissement du nombre d'états Borderline ?

**Réponse :** La crise des familles passe d'abord par la difficulté des parents à comprendre leur enfant, depuis le plus jeune âge jusqu'à l'adolescence. Les systèmes sociaux collectifs sont

sollicités pour suppléer les carences parentales et assurer l'éducation de la jeunesse. Certains ont cru que la société pouvait assurer le bonheur et la culture des masses ; il faut admettre qu'ils se sont égarés. La cellule éducative de base est la famille et ce sont ses valeurs et ses compétences qui doivent être restaurées Si l'on veut sauvegarder les générations à venir.

Des mesures d'accompagnement des jeunes mères avec leur bébé, une préparation progressive des enfants à l'entrée en maternelle, Si possible en lien avec les haltes garderies et les parents, la lutte contre l'échec scolaire, sont autant de mesures susceptibles d'atténuer les troubles dysharmoniques et leurs conséquences fâcheuses sur la sociabilité.

Le soin doit s'appuyer sur le cadre social et non colmater ses défaillances, en psychiatisant les êtres en souffrances. Pour bien soigner un enfant, nous avons besoin de sa famille pour bien soigner un adulte, nous devons pouvoir compter sur les capacités de la société de l'intégrer dès que sa maladie sera améliorée, sinon guérie.

#### **4 - L'ERRANCE ET LA POLYTOXI-COMANIE COMME PRATIQUES DES JEUNES EN GRANDES DIFFICULTES**

Marc LERAY, Directeur du Point Ecoute Prévention - Toulouse

Nous devons aborder deux points :

- "Les pratiques", en restituant l'enjeu d'un Point Ecoute
- "Les publics" amenés à fréquenter un Point Ecoute.

Plutôt qu'un exposé, je vais vous soumettre deux propositions et une série de remarques qui en découlent.

Les pratiques sont à appréhender du côté professionnel sachant que l'enjeu d'un Point Ecoute est à situer à deux niveaux, social d'un pan et individuel d'autre part.

- au niveau social, le Point Ecoute est positionné dans ce que j'appellerais "l'interstice social" et il est question pour les professionnels de mettre en œuvre dans cet interstice un lieu, c'est à dire avoir la capacité de faire passer des questions individuelles à un niveau collectif et inversement.

Cela constitue l'enjeu majeur de la prévention par le travail social.

- au niveau individuel, les pratiques se centrent plus sur les personnes que l'on accueille et qu'on écoute. L'écoute est un terme central pour nous, qu'il faut entendre comme offre de parole qui fait lien. Offre de parole qui contre le silence de l'autre, des autres, qui contre ce que j'appelle "la transparence du social". On abordera donc des publics, les jeunes en particulier puisque je dois essayer de dire ce qu'est un jeune en grande difficulté à partir des pratiques d'errance et de polytoxicomanie.

Mon intervention s'articule donc autour des deux propositions suivantes :

- la première proposition consiste à considérer l'errance comme nouage dans le social d'un problème individuel et d'un défaut au niveau du collectif ;
- la deuxième proposition considère l'errance comme une réponse qui cherche un interlocuteur

#### **PREMIERE PROPOSITION ERRANCE COMME ROUAGE DANS LE SOCIAL D'UN PROBLEME INDIVIDUEL ET D'UN DEFAUT AU NIVEAU DU COLLECTIF**

- errant pris dans le social - pas en dehors même s'il en défie les contraintes.

Problème individuel = problématique de place :

- moins de manque de place que difficulté d'inscrire une place, de prendre position par rapport à soi même et aux autres ;

- errant = tentative de positionnement qui n'arrive pas à inscrire l'individu dans le collectif, le sujet dans le rapport aux autres.

Défaut au niveau du collectif

- jeune en difficulté/inclassable errant ;

- l'organisation de la réponse sociale face aux différentes problématiques laisse des jeunes sans place. Ex : de la difficulté à l'échec scolaire jusqu'à l'exclusion/l'adolescent en crise relève de quelle compétence sociale - santé - justice ?

- le délitement du lien social rongé par les deux bouts : la technicité et la communication déshumanisent autant que la précarité, le chômage et les difficultés de la vie quotidienne.

- l'individualisme, le manque de solidarité renforce les situations de solitude et de grande détresse.

Considérer les difficultés des jeunes comme un phénomène marginal, c'est louper une question essentielle au niveau social.

## **ERRANCE ET TOXICOMANIE**

Ce que le social désigne comme errant ou toxicomane ne correspond pas forcément à la réalité d'une problématique subjective. Une problématique subjective, c'est le fait qu'il y ait pour quelqu'un en particulier une difficulté. On ne peut saisir cette difficulté autrement qu'en interrogeant ce rapport au particulier

La mode pour l'errance, la peur pour la toxicomanie, sont des facteurs qui brouillent souvent y compris pour les professionnels, l'évaluation de cette réalité.

Cette qualification - comme errant ou toxicomane - n'aide en rien le professionnel pour s'orienter - au contraire, elle peut le dissuader d'intervenir, de prendre place on s'en débarrasse, on oriente trop vite donc on s'efface comme interlocuteur possible. Rien ne peut se faire sans un interlocuteur, un temps, un lieu, quelqu'un à qui parler avant toute chose.

Comment dégager cela des rencontres où les demandes - de l'un et de l'autre - sont pressantes ? La demande envahit, fait l'échange, comment dans ces conditions passer de l'objet de l'échange à un échange sans objet ?

Dans l'errance, comme dans la toxicomanie, la demande est souvent rabattue sur une demande de prestation. Cette demande de prestation fait "le sujet fuyant", c'est à dire qu'il se contente de la réponse (il peut d'ailleurs en être satisfait ou pas), et en reste à ce seul niveau. Ne s'en tenir qu'à la réponse, biaise la relation à l'autre et réduit du même coup la rencontre à l'échange d'un objet produit toxique ou prestation).

En biaisant la relation à l'autre, il court-circuite la confrontation à ses propres difficultés - à son insupportable.

Tant qu'on ne peut pas évaluer cet insupportable, on ne peut rien faire vraiment pour quelqu'un. Cet insupportable, il faut le Situer dans le rapport intime, subjectif que le sujet entretient avec les autres. Le retrouver sous le fatras des interférences faites par les autres : la famille, le social parfois les professionnels eux-mêmes).

Interférences qui ne sont pas à annuler, exclure mais à situer - distinctement pour laisser apparaître plus clairement le rapport que le sujet entretient aux autres (à commencer par nous qui le rencontrons).

C'est ce rapport aux autres qui est d'abord difficile, à cause des autres et du sujet lui-même ceci en référence autant à son histoire individuelle le qu'aux conditions familiales et sociales.

Mais il faut sortir d'une circularité, d'une renvoi symétrique ou systématique : "c'est à cause de l'autre", qui justifie que ça tourne en rond, que ça se répète. Au-delà de servir comme justification de la réalité, la répétition à une fonction pour le sujet, et c'est cela que nous devons découvrir.

S'il est seul - déconnecté de l'autre - la répétition se renforce et devient aliénante.

Si l'autre peut y avoir une place, H y a alors une chance pour que la répétition fasse expérience, c'est à dire déplace le sujet d'un point à un autre, et que, dans ce passage, un autre (pas anonyme) soit concerné - pris - témoin.

Cette prise dans l'autre est ce qui donne du relief, du sens à un choix - parce que sinon dans la répétition le choix (sans l'autre) se confond avec une sorte d'accablement du destin. A ce point, en appeler seulement à leur responsabilité leur choix peut conduire le professionnel soit à être justifié de "laisser tomber" ou de "les forcer", dans les deux cas l'issue aggrave la situation. Cette position ne peut suffire ou permettre l'évolution de la situation.

Faire l'expérience d'un choix suppose au contraire une prise dans l'autre, sans cela les contours du sujet se fondent dans la réalité qui l'entoure, l'accable. Il ne voit plus les autres, tout comme les autres ne le voient plus.

A mon sens, c'est à ce point précis que l'on peut dire que les jeunes sont dans les plus grandes difficultés.

Le pire, c'est quand les comportements "marginiaux" qui sont adressés au social ne trouvent aucun point de butée et qu'ils traversent le social purement et simplement, qu'il n'y a pas de retour, seulement des réactions anonymes de régulation sociale : déloger, chasser, interdire sont différentes formes de rejet.

Même déplacé ou placé, prendre ces jeunes et les mettre dans un endroit que l'organisation sociale a prévu pour ça, peut renforcer le rejet. Là encore, même Si on s'en défend, même Si les professionnels font au mieux, l'action individuelle, Si elle n'est pas relayée par la collectivité peut

virer à une pratique d'exclusion, de ségrégation. La spécialisation devient alors facteur d'exclusion. Et plus on en rajoute du côté de la spécialisation, plus on favorise la ségrégation. Par exemple, vouloir placer un jeune marginal en pensant donner une place à quelqu'un qui n'en a pas, défie la réalité. Le problème n'est pas de donner une place à ceux qui n'en ont pas. Le problème est tout autre puisque les jeunes même en difficulté ont une place dans le social. Or, cette place, on la leur refuse. Ce n'est pas la même chose. Ce n'est pas que les marginaux n'ont pas de place, c'est plutôt que le social refuse de leur en donner une.

Qu'une question sociale soit déléguée, reléguée à l'action individuelle est facteur de ségrégation. Pas étonnant que la cohésion sociale devienne une préoccupation qui va mettre combien de temps pour prendre force de loi ? Plus longtemps certainement que l'alignement de l'économie aux critères de l'Europe.

### **Comment prendre en compte, pour les désintoxiquer, ces questions sociales et individuelles ? PROPOSITIONS POINT ECOUTE**

Positionner un lieu qui ne soit pas qu'une institution avec une spécialisation de plus, pour un "nouveau type" de problème en plus : l'errance.

Positionner un lien qui ne soit pas qu'un lien de professionnel spécialiste, et pas seulement non plus un lien bénévolé.

Positionner un vide qui ne soit pas une prestation.

Pour créer les conditions d'une écoute :

- Ecoute qui permet un contact, un contact qui permet une rencontre - avec ce que ça comporte d'inattendu pour chacun
- une rencontre qui permet une mise en circulation entre le niveau individuel et le niveau collectif.
- l'écoute permet la rencontre, la prise de parole constitue la, les questions (subjectives) en même temps qu'elle élabore des réponses qui s'appuient sur le social.
- viser à ce que les questions posées par des gens différents, des jeunes mais aussi des adultes, pris chacun dans des situations individuelles et collectives différentes, que l'ensemble de ces questions fasse retour au niveau social pour que, finalement, les gens qui forment le social, agissent sur lui.

La forme achevée de la prévention, n'est-elle pas ce "retour" sur le social par des non-spécialistes, c'est à dire par la collectivité elle-même ?

La prévention ne prend sa portée collective que dans la mesure où elle arrive à mixer pour les rendre congruentes les interventions des spécialistes et de la collectivité.

### **DEUXIEME PROPOSITION ERRANCE – TOXICOMANIE : UNE REPONSE QUI CHERCHE UN INTERLOCUTEUR**

Qu'est-ce que ces phénomènes ont de particulier concernant les jeunes ? Errance et toxicomanie ça n'est pas forcément une question pour les jeunes.

- Ca n'est pas forcément une question, mais ça peut l'être. Dans ce cas, la recherche de l'interlocuteur est active mais, si personne ne se prête à cette place, alors le phénomène comme réponse se trouve accentué. Le phénomène répond au vide rencontré, au défaut de l'autre et au mieux, laisse le sujet en attente de trouver un interlocuteur. Ca peut n'être pas une question - du fait du sujet - c'est à dire que le phénomène lui sert à se protéger de la rencontre avec l'autre et comme peu de personnes se prêtent à ce genre de rencontre, où là encore le phénomène encore. Dans ce cas, les phénomènes "errance ou toxicomanie" ne sont pas à prendre comme des symptômes.

Les deux positions sont radicalement différentes mais ça n'est pas directement lisible :

De l'extérieur, on ne peut pas savoir dans quel cas on se trouve, alors comment distinguer ?

Le symptôme ne se réduit pas à un phénomène, conduite ou comportement.

Le phénomène : mise en forme empruntée au social pour dissimuler la position subjective, pour ne rien dire de sa position subjective.

Le symptôme : quand ce qui arrive au sujet se constitue pour lui comme question du fait de l'adresse à l'autre. Cette adresse constitue comme telle la question pour le sujet. Dit autrement, tant que l'errance et la toxicomanie ne font pas question pour le sujet, on ne peut les considérer comme des symptômes. Mais quoi qu'il en soit, ce n'est qu'à partir du moment où l'on accepte d'être destinataire d'un phénomène, d'être interlocuteur d'une question, qu'on peut entrer dans une situation et, c'est au titre de cette "prise" qu'on pourra la faire évoluer. Sachant que, par le

phénomène le sujet fait usage d'une identité d'emprunt pour dissimuler sa position subjective, alors que par le symptôme, il la dévoile en adressant à l'autre la question qu'il se pose. Au départ, la confrontation à ces phénomènes nous pousse à "interpréter", mais quand on ne sait pas sur quoi on porte une interprétation, l'interprétation prend valeur de réponse, au sens de refus, de rejet.

Il faut savoir qu'avec "des gros mots", des mots vides comme le sont "errant et toxicomane", on détruit le lien, on objecte à la rencontre et il ne se passe pas grand chose après.

Donc face à l'errance et à la toxicomanie, il y a trois choses à considérer :

1- la position subjective, 2 - la position que l'on prend, comme professionnel, 3 - la réalité sociale dans laquelle le sujet et nous-mêmes sommes pris. Comment prendre position, d'autant que la configuration courante met en prise : un sujet non-demandeur, et de l'autre côté, un professionnel plutôt demandeur.

- il faut se garder autant du rejet : on se croise, on se rejette mutuellement, que du couplage on est là pour lui, il est là pour nous.

- Se constituer comme interlocuteur, ça n'est pas se proposer comme partenaire de l'errant comme le produit est le fidèle partenaire du toxicomane.

- Etre interlocuteur se soutient non d'une demande, mais d'un désir - vide de demande du côté professionnel - offre de lien, de se constituer comme quelqu'un à qui parler. Quelqu'un, qui n'est pas seulement préoccupé de savoir ce qu'il va répondre, ce qu'il va faire face à l'errant ou au toxicomane.

- Etre interlocuteur consiste donc à prendre une position "non crispée" sur la demande, les missions, les références professionnelles et institutionnelle. Ce qui suppose en contrepartie, pour que cette position soit tenable, un fondement éthique strict.

## **ERRANT COMME IDENTITE QUAND L'EFFACEMENT DU PROFESSIONNEL REDOUBLE L'EFFACEMENT DU SUJET**

Si errant ou toxicomane ne se constituent pas comme symptôme pour le sujet, c'est à dire comme question adressée à l'autre - qui trouve ainsi la possibilité d'une élaboration qui permet un dépassement de la situation - alors "errant" ou "toxicomane" peut constituer un nom d'emprunt.

L'effacement du professionnel:

Cette nomination est proposée par le social pour être quitte de n'avoir pas à s'en occuper au niveau collectif. Mais déléguer le problème à des spécialistes de l'errance est insuffisant et doit faire un tour supplémentaire à la vis de l'exclusion, ségrégation.

L'effacement du sujet :

Ce nom, cette nomination proposée par le social, le sujet peut s'en emparer pour s'en faire une identité d'emprunt sous laquelle il se dissimule. C'est d'autant plus difficile de le retrouver que c'est nous qui lui avons permis de se cacher sous ce nom. Nom qui nous dit qu'on ne peut pas faire grand chose pour lui, qu'on peut se contenter de peu. Notre "médiocrité" est justifiée par avance, par cette nomination même.

A l'effacement du sujet sous ce nom s'ajoute alors l'effacement du professionnel sous le même nom. Ce qui fait que le sujet peut s'emparer de ce nom sans en faire l'expérience, du fait que le professionnel ne peut le renvoyer à l'usage qu'il fait de ce nom. La réalité de son quotidien ne pouvant de son côté que le renforcer, le confirmer sous ce nom.

On peut ainsi se trouver face à des jeunes qui se définissent comme "errants», sans en faire l'expérience, aliénés à des comportements, des pratiques, qui faute de rencontrer un interlocuteur ne peuvent faire question- expérience - symptôme, les livrant donc à une aliénation à ces comportements - qui, à force de répétition, se renforce entraînant une cassure du sujet au collectif, à l'autre et donc à lui-même -dont il est incertain qu'il puisse en revenir.

L'errance advient quand il y a un redoublement de l'effacement ; c'est à dire que le sujet s'efface sous un nom d'emprunt et que le professionnel à cause de ce même nom s'efface comme interlocuteur possible. Quand ce double effacement se produit, on a là des situations d'errance pure, c'est à dire des situations où les jeunes sont coupés de l'expérience même qu'ils pourraient faire de leur situation.

Voilà comment je situerais le problème de l'errance et des situations les plus difficiles pour les jeunes.

## **5 - ECOUTE, ACCOMPAGNEMENT, ACCUEIL : ENJEUX ET SIGNIFICATION DANS LE CONTEXTE SOCIAL ACTUEL**

### **M. Pierre VIDAL-NAQUET, Sociologue**

Lorsque j'ai été invité à La Rochelle j'ai pensé que je me rendais à un colloque et que je ne, ferai qu'une intervention suivie de quelques questions habituelles Or je m'aperçois qu'il s'agit d'un séminaire réunissant un petit nombre de personnes. J'en conclus que la part laissée au débat sera beaucoup plus importante que prévue, ce qui m'intéresse davantage. Les échanges que je vais avoir avec vous devraient permettre, en &et, une validation (ou une invalidation) de ce qui n'est actuellement qu'une série d'hypothèses.

Ce que j'ai à dire résulte de plusieurs études que nous avons faites sur les nouvelles pratiques d'interventions sociales "personnalisées" qui laissent une large place à "l'écoute", "l'accueil", "l'accompagnement", "la médiation". Autant de pratiques qui sont toutes centrées sur l'intérêt porté au sujet, à la personne.

### **EMERGENCE DE NOUVELLES PRATIQUES**

Je voudrais essayer de restituer l'émergence de ces nouvelles modalités d'intervention sociale dans un contexte plus général et me demander quelles en sont, aujourd'hui, la signification et la portée.

En fait, on se doit d'évoquer une première difficulté dès lors que l'on s'intéresse à cette question. Ces pratiques-là semblent, en effet, souffrir d'indéfinition. Ainsi, lorsque l'on demande aux gens de terrain "qu'est-ce que l'écoute ? Qu'est-ce que l'accompagnement ? ", ils répondent le plus souvent par la négative, c'est à dire en disant ce que ces pratiques ne sont pas ou ne devraient pas être. Pour parler de ces pratiques, on ne définit pas ce que l'on est en train de faire. On procède surtout par démarcation ,par soustraction , par délimitation du champ.

### **Ecoute et neutralité**

Qu'est ce que l'écoute? Ce n'est pas de l'écoute sociale, ce n'est pas de la psychothérapie. Qu'est ce que l'accompagnement ? Ce n'est pas de la tutelle, ce n'est pas de l'assistance. Qu'est-ce que la médiation ? Ce n'est pas du jugement, ni de la conciliation, ni de l'arbitrage. Tout se passe comme Si les auteurs de ces pratiques, faute de pouvoir les définir positivement, évoquaient une posture faite surtout de neutralité de la part de l'intervenant Neutralité requise pour laisser le plus de place au sujet. Cela est particulièrement clair pour la médiation. Mais cela est clair aussi pour l'écoute ou l'accompagnement

La neutralité me semble donc importante pour qualifier ces modes d'intervention. Je me suis alors penché sur le dictionnaire pour savoir comment était définie la neutralité. Est neutre, selon le Petit Robert, ce qui "n'appartient à aucun des belligérants, à aucune partie adverse, qui s'abstient de prendre partie, de s'engager d'un côté ou de l'autre". On reviendra sur cette question de la neutralité plus tard.

### **Un "vide" de définition qui donnerait sens ?**

On pourrait penser que Si les acteurs ont beaucoup de mal à définir positivement le contenu de leurs pratiques, c'est qu'ils sont trop pragmatiques, qu'ils souffrent de cécité, qu'ils manquent de réflexion etc. Mais on peut aussi se demander Si les acteurs sociaux n'ont pas "de bonnes raisons" d'agir comme ils le font et s'il n'y a pas une certaine positivité dans ce "vide" de définition. En fait, il me semble intéressant de questionner ce "vide". Il me semble intéressant aussi de se demander Si l'émergence de ce que j'appellerai des "espaces vides", n'a pas aujourd'hui une grande utilité sociale.

### **UNE PERSPECTIVE HISTORIQUE**

Pour essayer de saisir l'enjeu de la vacuité de ces dispositifs aujourd'hui, je vous propose de les restituer dans une perspective historique. Je pense, en effet, que c'est en raison d'un certain nombre d'évolutions culturelles, politiques et sociales que l'on voit apparaître aujourd'hui des dispositifs qui sont des espaces "vides", neutres .Je voudrais faire ce détour historique en prenant appui sur l'évolution des rapports que l'individu entretient avec l'Etat et plus largement de son rôle dans la production de la solidarité, c'est à dire dans la production du lien social.

Le rôle de l'individu dans la production de la solidarité a profondément changé en quelques décennies à la faveur des mutations importantes des processus d'intégration et de socialisation. A un processus d'intégration par le haut, jacobin et pyramidal, où la République, l'Etat Providence avaient un rôle central, succède aujourd'hui un mode d'intégration réticulaire, c'est à dire en réseau. Dans ce modèle, c'est l'individu qui est appelé à jouer un rôle central dans la production des valeurs, des normes. C'est l'individu et non plus une instance qui lui est extérieure qui contribue à faire "tenir ensemble" la société.

### **La révolution et le projet républicain**

Retour en arrière. Je partirai de la Révolution et du projet Républicain. Le projet qui est clairement énoncé au cours de la Révolution et qui est repris et affiné au cours de tout le XIXème siècle, c'était de faire de la société, une société d'individus, une société de citoyens affranchis des tutelles intermédiaires qu'étaient les corporations, l'église, les communautés de base. Il s'agissait de faire advenir des individus autonomes et d'établir des rapports directs entre des individus devenus citoyens et l'Etat.

Dans ce cadre là, l'Etat, bien évidemment, jouait un rôle absolument central. Si, au moment de sa création, la République se déconfessionnalise et prend ses distances avec la religion, elle substitue à la religion qui était le socle de l'Ancien Régime une autre religion ; une religion "séculière", une religion "civile" principalement adossée aux idées de progrès (social, économique, scientifique). Forte de cette religion séculière, la République s'investit d'une mission de régénération des individus, d'une mission philosophico-éthique. L'Etat définit alors un cadre, un corps de doctrine, une morale (Républicaine). Ainsi, par exemple, pour Jules Ferry l'instituteur, investi d'une mission républicaine, est "le maître de la morale" à l'école.

A partir du milieu du XIXème siècle, en raison de la distorsion entre les droits formels qui avaient été énoncés par la Révolution et les droits réels, se met en place l'Etat providence qui va essayer d'organiser la redistribution des ressources en direction de ceux qui ne sont pas encore intégrés. Pour ce faire, vont être définies des catégories sociales qui seront désignées comme des ayants droit. Les ayants droit, éligibles à l'aide sociale. Toute la question sera de savoir Si les gens désignés comme ces ayants droit méritent cette désignation. Et l'on cherchera notamment à faire la part entre les mauvais pauvres à exclure de la sollicitude nationale et les bons pauvres, qui, seuls, méritent le secours.

### **Le citoyen et l'ayant droit**

Finalement, l'Etat républicain reconnaît l'individu sous deux figures étroitement articulées : le citoyen d'un côté, l'ayant droit de l'autre. Dans ce contexte là, l'Etat est à la fois le garant et le promoteur d'une solidarité fonctionnelle Durkheim parlera de solidarité "organique" L'Etat a la charge d'organiser la complémentarité des fonctions, de réguler éventuellement les déséquilibres, les dysfonctionnements qui ne manquent pas de se produire. Par exemple, à l'occasion des mutations agricoles, l'Etat va mettre en œuvre des politiques économiques et sociales afin que les agriculteurs qui doivent quitter leur pays puissent être réemployés dans de bonnes conditions dans les villes etc. L'Etat joue donc un rôle régulateur et l'exerce de plusieurs façons : il assume la charge de l'aide des ayants droit qui sont aux marges de la société ; Il développe une fonction éducative ; il sanctionne éventuellement ceux qui s'écartent de la loi et de la morale républicaine. Il contribue aussi à valoriser la valeur "travail" qui est investie d'un fort pouvoir intégrateur.

### **LA TRANSFORMATION DU ROLE DE L'ETAT**

On le sait, ce modèle d'intégration par le haut ne fonctionne plus. Pas seulement à cause de la crise. Il ne fonctionne plus aussi pour des raisons culturelles. On peut en effet observer un fort sentiment de rejet des modes de régulation par le haut.

Et effectivement, depuis l'après guerre, on assiste à un mouvement de "laïcisation" de la république laïque. L'Etat aujourd'hui n'a plus de prétention philosophico-éthique, plus de prétention morale. S'il l'avait, cela ne serait d'ailleurs pas accepté.

### **La crise des utopies**

Cette transformation du rôle de l'Etat est inséparable de la crise des utopies, du désenchantement des utopies de progrès. La question du progrès qui faisait florès pendant tout le XIXème et le XXème siècle est une notion qui attire le doute. Au niveau social, économique on s'aperçoit que le

progrès ne garantit pas le bien-être des individus. Mais cela est aussi vrai au niveau de la science. La science progresse, certes, mais ouvre en fait sur toujours plus d'incertitudes, toujours plus de complexité.

### **La laïcisation de l'éducation**

L'éducation se laïcise. La religion, elle-même, se laïcise aussi. Au fond, ce que les citoyens attendent de l'Etat c'est que celui-ci devienne simplement gestionnaire ; en d'autres termes, qu'il devienne "neutre" du point de vue de la morale et de l'éthique. On attend simplement ( ?) de l'Etat qu'il mette en place des procédures permettant aux citoyens de s'exprimer. Mais on n'attend plus des institutions qu'elles occupent une position de surplomb, ni qu'elles définissent ce que les citoyens doivent faire ou ne pas faire.

Si l'Etat peut maintenant occuper une position faite de neutralité c'est qu'il n'est plus concurrencé par la religion. A la fin du XIXème siècle, il devait développer une religion civile pour se défaire d'un cléricisme qui était très puissant et qui menaçait la République. Ce n'est plus le cas aujourd'hui.

L'Etat se doit donc actuellement d'être "gestionnaire", "neutre". Ce que l'on attend de lui c'est, non point qu'il définisse le contenu de ce qu'il faut faire, mais qu'il mette en place des "procédures" (ne donnons pas à ce terme un sens péjoratif) afin que les citoyens eux-mêmes puissent décider eux-mêmes de leurs destins.

### **L'Etat providence en crise**

Quant à l'Etat Providence, vous le savez tous, il est en crise. L'Etat n'est plus en mesure aujourd'hui de redistribuer convenablement des ressources à ceux qui en ont besoin. Pas seulement pour des raisons de finances publiques. Parce que aussi, la notion de "population cible" n'a plus tellement de sens. Il devient difficile aujourd'hui, pour ne pas dire impossible de classer les individus par type d'ayants droit. De plus en plus l'action publique est confrontée à des flux de populations faites d'individus qui ont des trajectoires de plus en plus singulières. Les politiques sociales n'ont plus à intervenir auprès de catégories de populations, mais bien plutôt auprès d'individus qui sont pratiquement tous "atypiques".

### **Un social pulvérisé**

D'ailleurs, c'est bien ce que 'J disent les travailleurs 50ciaux "on voit de plus en plus apparaître des gens qui ont un profil qu'on ne connaît pas et pour qui on n'a aucune réponse à donner". S'il en est ainsi c'est que les itinéraires de vie des individus en situation de précarité sont de plus en plus faits d'une série de ruptures, ce qui rend ces itinéraires incomparables, les uns avec les autres. Voilà la nouvelle situation à laquelle doit donc faire face le travail social aujourd'hui à un phénomène de singularisation des trajectoires et des identités personnelles. En bref, à une pulvérisation du social.

### **DE L'INTEGRATION VERTICALE A UNE SOCIETE RETICULAIRE.**

La République et l'Etat providence ne jouent donc plus ce rôle d'intégration par le haut. Pour autant, ce déficit d'intégration par le haut n'est pas remplacé par un mode d'intégration par le bas. On s'aperçoit, en effet, que les structures qui pourraient opérer la socialisation des individus "par le bas", par la "proximité", sont elles aussi en crise ou en mutation.

### **La désintégration de la famille**

Ainsi, par exemple, en tant qu'institution de base, la famille jouait un rôle de socialisation important. Mais comme le dit bien Louis Roussel, la famille est aujourd'hui "desinstitutionnalisée". La famille n'est plus "réglée comme une institution, mais par un pacte privé". Cela signifie que la famille aujourd'hui est devenue essentiellement élective. Ce sont les individus qui doivent dresser les contours de leur famille réelle en s'appuyant sur leurs préférences affinitaires, en établissant donc des liens particuliers avec tels ou tels parents (au sens large) voire même avec telles ou telles relations (sans lien avec la famille biologique). La famille n'est plus cette structure de base à laquelle on n'échappait pas et qui d'une certaine façon normalisait le comportement des individus. Non, l'individu aujourd'hui "choisit" sa famille, sur un mode électif. Ce faisant, il devient le propre auteur de sa socialisation.

### **Des liens de proximité instables**

Les groupes de pairs ne jouent pas non plus ce rôle de socialisation. Ces groupes gagnent en, accueil : enjeux et signification dans le contexte social actuel

Ils n'ont plus la stabilité de la "bande" par laquelle se transmettaient normes et valeurs. Ces groupes sont aujourd'hui particulièrement labiles. Ils ne cessent de se faire et de se défaire au grés des événements. Par conséquent, ils n'ont plus la même fonction identitaire pour les jeunes. Un jeune que j'interrogeais sur ses copains me disait : "ce qui est très important dans un quartier, c'est les amis" Mais il rajoutait : "il y a une chose qu'il faut apprendre, c'est à se méfier d'eux". Cela veut dire que les liens à l'intérieur d'un groupe sont particulièrement fragiles et peuvent se rompre à tous moments. Les rapports de proximité existent, mais ils ne sont pas stables.

Je ne parlerai pas de l'entreprise dont on sait qu'elle joue, elle aussi, de moins en moins son rôle intégrateur. Il a beaucoup de précarité, d'incertitude, d'instabilité dans les entreprises, même pour ceux qui y travaillent.

La formation elle aussi, est devenue discontinue. On en voit bien la positivité. On peut, en effet, se former au fil de la vie. Mais en même temps ces bouts de formation génèrent un éclatement des identités professionnelles.

### **L'individu post-moderne : un être éminemment solitaire**

D'une manière générale, je dirais donc que les possibilités d'ancrages des individus dans la société sont de plus en plus fragiles, de plus en plus précaires, de plus en plus faibles, instables. L'individu post-moderne est donc éminemment seul. Il n'est plus inscrit dans une "communauté de destin". Cette solitude était déjà en germes dans le projet républicain. Mais elle était compensée par le fait que l'Etat, la famille, l'école etc. compensaient cette solitude en donnant des orientations normatives à l'individu. Dans ce cadre-là l'individu était peut-être seul, mais il appartenait potentiellement, en tant que citoyen, en tant qu'ayant droit, à un tout. Au contraire, l'individu post-moderne est éminemment seul car ses appartenances ne sont plus garanties.

Ajoutons aussi que cette solitude n'est pas imposée aux individus. Ceux-ci, d'une certaine manière y aspirent en même temps qu'ils la redoutent. L'individu post-moderne tient à son autonomie, qui est l'aspect positif de la solitude. Il n'est pas prêt, en effet, à ce que des instances supérieures définissent ses comportements, ses conduites. Chacun entend construire sa vie comme il l'entend.

### **Une socialisation "réticulaire"**

Ainsi, l'individu aujourd'hui ne se socialise plus en occupant une fonction bien précise, un statut, en intégrant des normes, des valeurs - soit de son groupe d'origine, la famille, soit de son groupe d'appartenance - ni en adoptant des normes ou des règles imposées à lui de l'extérieur. L'individu se socialise en construisant lui-même ses propres valeurs selon une logique que je qualifierais de consumériste. Il va se socialiser en naviguant entre plusieurs mondes, entre plusieurs milieux sociaux en faisant les expériences les plus diverses, en n'arrêtant pas de se raccrocher et de se décrocher des multiples réseaux sociaux, familiaux, professionnels etc. qui forment son environnement quotidien. Il n'est plus situé une fois pour toutes dans une communauté de destin. Il devient lui-même auteur d'une solidarité que je qualifierai de "réticulaire".

Cette solidarité réticulaire repose non point sur des communautés, mais sur l'individu et sur ses capacités de résilience, c'est

A dire sur ses capacités de résister aux différents chocs que produisent ces allers et retours entre différents réseaux. Cette capacité de résilience dépend très étroitement d'un capital économique, culturel mais aussi et surtout d'un capital relationnel. Le réseau de relations joue un rôle important pour l'individu post-moderne.

## **Une précarité fondamentale**

En fait cette solidarité réticulaire est d'une très grande fragilité. Car les individus ne sont jamais définitivement insérés. Ils sont toujours à la merci d'une désinsertion. Ce qui caractérise donc fondamentalement cette solidarité réticulaire, c'est la précarité. Une précarité fondamentale, qui touche

- à de vastes zones de sécurité près - toute la société

Cette précarité, cette incertitude demande de la part du sujet une très grande énergie. L'inclusion aujourd'hui demande de l'énergie il faut de l'énergie pour s'insérer dans les réseaux mais il faut surtout de l'énergie pour s'y maintenir. Il faut sans cesse faire preuve d'une certaine mobilisation pour rester inséré. Disparaissions d'un réseau, personne ne viendra nous rattraper. Il faut une énergie pour résister à l'épreuve de l'échec et surtout pour faire face au sentiment de culpabilité. On était inséré autrefois dans des communautés de destins, et on suivait, peu ou prou le destin de ces communautés. L'échec personnel pouvait être imputable à la communauté, au groupe, à la société. Aujourd'hui l'échec est renvoyé à la responsabilité du sujet. Ceci concerne tout le monde : Dans les enquêtes que j'ai faites sur les personnes en difficulté, dans la rue, très peu évoquaient l'économie, la mondialisation etc... pour expliquer leur situation. Les gens très souvent disaient : "Je suis là, c'est de ma faute"

Il faut donc beaucoup d'énergie pour dépasser cette culpabilité. Il faut aussi beaucoup d'énergie pour étayer, construire, reconstruire en permanence son identité personnelle, sociale, individuelle, familiale. Rien n'est jamais acquis dans la société réticulaire.

Dans ce contexte-là on voit émerger de nouvelles pathologies comme la fatigue, la dépression, la culpabilité, l'angoisse de ne pas trouver de sens à sa vie, de ne pas trouver son identité, ne pas savoir où on est, qui on est, la honte de soi, la honte de ne pas répondre à l'injonction post-moderne qui est : "sois toi-même", la honte d'être justement pris pour ce qu'on est pas puisque l'identité toujours en construction est toujours à venir.

## **DE NOUVELLES PRATIQUES QUI CHERCHENT A ETAYER DE SUJET DANS SA QUETE IDENTITAIRE**

Voilà donc le contexte social général dans lequel je voudrais resituer les nouvelles problématiques d'intervention sociale, lesquelles, me semble-t-il prennent en compte ce rôle de dans la solidarité réticulaire. La personne est aujourd'hui, fragilisée, exposée. On assiste donc à l'émergence de nouvelles pratiques sociales qui prennent en compte cette fragilité, cette souffrance. Ces pratiques qui se centrent sur l'aide à apporter à l'individu, à son autonomisation cherchent à étayer le sujet dans sa quête d'identité.

### **La neutralité**

On voit bien ici que la neutralité est quelque chose de capital dans ces pratiques. Car les intervenants qui cherchent à aider le sujet dans sa construction identitaire sont forcés de rester neutres par rapport à cette construction. En effet, l'objectif ici ne peut être

Règlement, accueil : enjeux et signification dans le contexte social actuel de normaliser des comportements. Il s'agit au contraire d'éviter toute posture de jugement.

Pourquoi cette neutralité me semble importante ? Parce que l'individu qui appartient à une société de réseaux a une identité parcellaire et segmentée. Il n'est reconnu dans chacun des réseaux qu'à hauteur de l'utilité qu'il apporte à ce réseau. Son identité change quand il change de réseau. Il est donc important qu'il existe des espaces neutres où l'individu puisse rassembler ses différentes identités sans être préalablement classé, sans être préalablement catalogué. Cette absence de classement préalable est importante car elle permet au sujet de trouver des moments pour être soi c'est à dire des moments de pause.

Les personnes qui fréquentent certains lieux d'écoute les apprécient précisément parce qu'ils offrent des possibilités de pause. Pas seulement d'ailleurs, des pauses physiques, mais aussi des pauses existentielles, qui permettent de retrouver qui on est.

## **Les témoins**

Dans ces lieux d'écoute, les intervenants sociaux peuvent être comparés à des témoins. Il est intéressant, je crois, de mobiliser cette figure du "témoin" pour comprendre ce qui peut se passer dans ces espaces.

La figure de témoin est intéressante, car elle est éminemment complexe, paradoxale, ambiguë. Qu'est-ce que c'est qu'un témoin ? D'abord c'est quelqu'un qui ne juge pas, qui n'est pas engagé dans le débat (pour reprendre la définition de la neutralité) ou le conflit. Le témoin est celui qui rend compte de ce qu'il voit mais sans donner d'interprétation sur le sens de ce qu'il voit. Un témoin qui serait lié à une partie, qui interviendrait dans le conflit et qui commencerait à juger, serait disqualifié comme témoin.

Le témoin est donc neutre. Et, en même temps, il s'engage. Il prend le risque d'être là parce qu'il juge que ce qu'il voit, vaut la peine d'être rapporté. Il n'y a en effet aucun intérêt de témoigner de l'insignifiance. On ne témoigne que de ce qui a une certaine valeur.

De quoi le témoin témoigne-t-il dans les dispositifs d'accueil ? Tout simplement de l'existence du sujet, de ce travail sur la construction identitaire du sujet.

Existence vient du latin *existere* qui veut dire "être placé". Il y a un témoin qui intervient pour être là comme tiers (le tiers incarnant le social) pour permettre à l'individu de dire son existence sociale.

## **Des espaces vides**

Finalement je dirais que par sa seule présence, le témoin institue un "espace vide". Un espace vide est un espace non finalisé où le sujet peut investir une "recherche existentielle", ainsi que l'exprime cet usager des lieux d'écoute qui donne son sentiment sur ce que lui a apporté la présence d'un écoutant : "Vous m'avez permis de m'exprimer et vous me donnez une identité en me faisant exister pour quelqu'un. J'ai quelqu'un en face de moi, un visage expressif, qui réagit : c'est à dire quelqu'un qui a sa vie propre mais qui me reçoit quand même en lui. Quand quelqu'un vous écoute comme ça, on ressent la vie qui est en soi. Et ça me fait vivre. Point".

## **La logique du don**

C'est ce qui est intéressant, 7% c'est de constater que ces "espaces vides" donnent souvent lieu à des échanges qui s'inscrivent très clairement dans la logique du don et du contre-don.

Cette idée du don, il faut en voir l'importance pour des gens qui présentent des déficits identitaire et de lien social. Par le don, l'individu peut aller au-delà de lui-même : "Quand on donne, c'est une force qu'on prend en soi" selon un usager des lieux d'écoute. Le don peut permettre de se dépasser et de s'opposer à la dévalorisation de soi propre à l'individu "réticulaire". Mais le don permet aussi un dépassement de soi vers l'autre, et donc vers le social. Contrairement à l'échange marchand qui permet aux personnes qui se sont acquittées de leur contrat, d'être "quittes" l'une par rapport à l'autre, le don maintient le lien. Quand on a reçu, on est débiteur. Mais quand on a rendu un don, l'autre à son tour devient débiteur. Le don assure un lien perpétuel. Il y a une dynamique dans le don qu'il n'y a pas dans l'échange marchand.

Or, ces espaces vides autorisent justement à des individus de s'engager dans la problématique du don. Par exemple, "J'ai été dans différents lieux des associations pour voir si ça m'apportait quelque chose, si je pouvais me sentir utile à quelque chose, mais là depuis quelque temps, j'ai arrêté, ça ne peut plus rien m'apporter puisque je ne peux plus rien donner".

Mais ces témoins prennent quand même un risque. A mon avis, c'est un risque d'ordre identitaire. Ce qui est requis, en effet, dans ces espaces ce n'est pas un savoir-faire. C'est plutôt un savoir être dont la particularité est qu'il ne se rationalise pas, ne se transmet pas. Il n'y a pas d'école de formation de témoins. Ça serait une absurdité.

## **Des pratiques de l'engagement**

Par ailleurs, ces espaces autorisent des engagements les plus divers. Du coup on assiste à un certain rapprochement des positions des professionnels, des bénévoles, des usagers. Tous à un moment donné peuvent agir comme témoin, comme donateur Par exemple, cette jeune femme qui va dans un restaurant caritatif et qui dit "les bénévoles là-bas, elles aiment bien que je vienne ce sont des gens âgés comme ça, elles font un peu maman avec moi" H y a basculement. Je rends service en allant au restaurant caritatif. Mieux encore "Oui, le psy je vais le voir de temps en temps, je parle, il m'écoute mais je lui donne l'occasion de me répondre, moi je veux un minimum d'échanges, alors des fois avec moi il est embêté, il dit d'arrêter, Il faut le comprendre, il a ses problèmes, sa famille".

Pour finir, je dirais que c'est un peu l'indétermination, leur caractère flou, leur caractère neutre, qui permettent peut-être d'envisager des ébauches de réaffiliation , de lien social etc. Je dirais que le brouillage, l'indétermination de ces lieux, c'est peut être le prix à payer pour que le lien social soit maintenu dans une société réticulaire traversée d'incertitudes.

## **6 - LES PERMANENCES, L'ACCUEIL, LA GESTION DES FLUX, LES ACCOMPAGNEMENTS, LES AIDES, LES SERVICES**

Guillemette Roux, Chef de service Point Jeunes La Rochelle

Les PAJ sont un mode de réponse adaptée a des comportements "nouveaux" de par leur emplacement en centre ville et leurs modalités de fonctionnement : accueil, écoute, orientation, accompagnement. De nombreux comportements (difficultés relationnelles, conflits familiaux, fugues, un' vivre, violence, conduites dépendantes) constituent des symptômes qui appellent une réponse précoce à travers un travail de médiation Si on ne veut pas voir s'accroître le nombre de grands marginaux.

Les Points Jeunes peuvent répondre tout à la fois à la crise par un travail d'accueil, qu'à l'urgence sociale en proposant des réponses immédiates. Ils permettent aussi pour ceux qui le désirent d'élaborer un parcours de reconstruction personnelle et d'insertion sur une durée plus longue.

### **L'ACCUEIL A POINT JEUNES**

C'est la fonction essentielle des Points Jeunes. Recevoir la personne telle qu'elle est, comme elle a envie de se montrer. Prendre du temps. C'est une rencontre entre une personne avec sa souffrance, son problème, sa crise et un professionnel pour :

- être écouté, parler de sa situation, de ses différences, de ses envies ;
- être informé des dispositifs :
- dormir, manger ;
- être accompagné, orienté, guidé ;
- être pris en charge quand rien ne va plus.

C'est aussi un lieu d'asile au sens moyenâgeux où chacun se sent à l'abri de la violence des autres, de lui-même. H est garanti à chacun que rien ne lui sera fait contre son gré, que ce soit physiquement, moralement ou éducativement. L'accueil est donc central. Chacun doit y trouver sa place, peut y exprimer ses besoins. Il convient d'y être attentifs à chacun et à tous, de proposer un accueil respectueux, chaleureux. L'accueil et l'écoute ne sont pas les mêmes choses. Donner du temps, ne pas répondre à l'urgence dans l'urgence, être parfois force de proposition (hors d'état limite).

L'accompagnement peut être à court terme en proposant des solutions aux besoins vitaux ou à moyen terme par des propositions de parcours acceptables, surtout accessibles, au rythme de chacun et en fonction des envies. Il peut être physique aider à une négociation avec un propriétaire, un travailleur social, une visite à l'hôpital. Point Jeunes sert de médiateur dans le réseau ; cela rejoint notre discussion d'hier sur la communication et comment le jeune reste le point central du réseau.

Renouer, rétablir avec soi-même : apprendre à se connaître, à s'accepter Avec la famille, ses proches, son environnement, avec des travailleurs sociaux.

Informé, orienté, donner toutes les informations, connaître ses limites et les limites du lieu. Orienter au Point Jeunes ne peut répondre à toutes les demandes, à tous les besoins. Pour autant ne pas pratiquer "la patate chaude" car cela participe à l'incompréhension du social en général et voire même à la violence.

### **LES PERMANENCES D'ACCUEIL**

Elles doivent tenir compte des différents publics. Avoir lieu quand les jeunes sont dehors tout en permettant d'accéder aux différents locaux mais aussi en soirée, aux moments de crise, de fugue, quand on se pose la question du lieu pour dormir.

A La Rochelle, nous avons divers types de permanence :

- un accueil direct pour les jeunes du lundi au vendredi ;
- une astreinte téléphonique le week-end pour répondre aux problèmes de crise, d'urgence ;
- deux permanences centrées sur les services ;
- des permanences destinées aux parents ;
- un accompagnement plus spécifique le matin ou de 18 h à 19 h.

### **LA GESTION DES FLUX**

Point Jeunes La Rochelle, au bout de 8 ans de fonctionnement est incapable de dire comment les flux fonctionnent.

Le travail d'accueil étant fondamental, parfois la salle est comble 10, 12 personnes en même temps... parfois non. Comment faire pour ne pas répondre vite, vite. Les moments d'hiver sont parfois insupportables. Par contre, cela permet l'échange entre les jeunes. Ils ne sont pas seuls dans leurs "galères".

### **LA VITRINE**

Quand on est dehors, on peut voir dedans. Quand on est dedans, on est vu de dehors. Nous, quand je dis nous, le jeune et le travailleur social sommes visibles. C'est aussi accepter le regard de l'autre, des autres, mais aussi pour nous que l'on ait un regard sur nos pratiques éducatives. Le jeune peut porter le regard sur les adultes que nous sommes. Le prix à payer, venir, ouvrir la porte, c'est déjà payer un peu ; l'effort de la démarche minimaie. C'est aussi reconnaître aux jeunes ses ressources, ses savoir-faire, ne serait-ce que dans sa capacité de survie. Mobiliser les ressources d'indiquer Point Jeunes, c'est devenir agent de prévention (c'est aussi payer d'une certaine façon).

### **LES AIDES**

Répondre à la crise ou à l'errance, c'est aussi parfois traiter l'urgence sociale manger, un lieu pour dormir. Les aides devraient rester secondaires. Ce sont des moyens et non une fin en soi qui ne se substituent pas aux dispositifs existants. Ce sont des réponses ponctuelles et ..... se déplacer... quelques tickets bus, se soigner

### **LES SERVICES**

La crise, l'errance s'accompagnent souvent d'une perte d'identité sociale, d'un nonaccès aux droits élémentaires. Retrouver son identité élection de domicile. Exister socialement : téléphone aux amis, recevoir du courrier Avoir un dossier personnel. Posséder quelques biens placards. Etre bien dans son corps douche, lavelinge.

### **CONCLUSION**

Les Point Jeunes sont des garde-fous comme en montagne. On s'y accroche le temps de tenter de reconstruire des parcours parfois sur le vide. Nous devons essayer de trouver des voies nouvelles. Les Point Jeunes ne sont qu'un mode de réponse, une tentative d'adaptation. Les Points Jeunes se trouvent aussi dans deux logiques généralistes (âge, niveau de la désinsertion), plus spécialisé ('a toxicomanie). Il est peut-être plus important de savoir Si Point Jeunes c'est une autre manière de travailler qui nécessite réseau et complémentarité. Une façon globale évite le découpage, les réponses uniquement qui renforcent le travail à court terme. Les jeunes sont plus visibles mais pas forcément marginaux. Ils sont visiblement exclus et ils nous inquiètent car ils ressemblent à nos enfants. Pourtant ils ont des envies. On peut y répondre par l'utilité sociale.

Les Points Jeunes doivent permettre l'observation des changements de comportement et s'y adaptent, ils ne sont que des médiateurs, des portes d'accès. Ils facilitent par les réseaux une prise en charge globale, non "saucissonnée», qui renforce les sentiments d'incompréhension, rejet, violence... Ils sont des modes de pratiques nouvelles d'un travail social qui s'élabore.

## **7 - COMMUNICATION ET TRAVAIL SOCIAL, QUELQUES REFLEXIONS A PROPOS D'UN POINT JEUNES**

Jean Dominique RIONDET, Maître de Conférence Associé à l'IUT de La Rochelle

"Nous sommes tous des amateurs, nous ne vivons pas assez longtemps pour être des professionnels" (Charlie Chaplin, Les feus de la rampe)

En 1990 L'APAPAR prend contact avec moi pour la communication d'ouverture d'un "Point Jeunes" en centre ville. Il s'agit de produire des documents (affiche et tract) pour faire connaître l'ouverture d'un lieu et y faire venir une population jeune, entre 14 et 18 ans. Le cas semble simple, finalement proche des communications associatives dans les quelles je travaille déjà, en parallèle avec des activités mieux connues de communication commerciale.

Un premier travail avec la responsable du projet et le directeur de l'APAPAR, dégage une solution d'affiche séquencée en trois visuels, deux couleurs et un appel "Si ça va pas passe nous voir". Inclus dans la dernière image, un plan simple montre l'emplacement de "Point Jeunes". Les documents servent d'appui à une série de rencontres de la responsable avec un partenariat à construire, aussi bien en milieu associatif que scolaire. Les documents seraient largement diffusés, rappelant l'adresse du lieu et son rôle. Avant le passage à l'imprimerie, les créations sont montrées à l'interne, aux personnels de l'association.

Un débat s'en gage alors. S'appuyant sur la notion d'anonymat, très prégnante dans le milieu social, l'opinion majoritaire sera la suivante on ne met pas de carte. En gros la réponse est donc c on communique mais on ne veut pas que ça se sache.

Plusieurs réunions seront nécessaires pour, finalement, remettre un plan montrant clairement où se trouve Point Jeunes et donner à la communication sa finalité.

### **Méfiances et malentendus**

Sans vouloir déduire d'une anecdote historique une réflexion d'ensemble celle-ci nous rappelle pourtant certains éléments initiaux de la rencontre de la communication et du milieu du travail social. Cette anecdote est aussi signifiante d'une attitude (qui a changé pour beaucoup) fondée sur l'idée d'une opposition entre le travail social " en profondeur", "vrai" et le "superficiel" de la communication. Le profond contre la surface des choses, la vérité des plus malheureux contre la poudre aux yeux" masquant les ratages du libéralisme... Plus pragmatiquement, s'exprime en fait une série de méfiances : Méfiance vis à vis d'un phénomène de mode ; méfiance justifiée montrant, par ailleurs, le manque d'outils d'analyse permettant, dans ce milieu, de maîtriser la communication.

Méfiance instinctive, sans pouvoir identifier vraiment ce qui gêne et méfiance raisonnable face à une confusion ressentie. Mais encore méfiance issue d'une grande prudence devant un désordre à mettre en place ; parcequ'au fond la communication va apporter un changement. Le changement n'est autre qu'un processus de rupture avec un ordre établi, pour arriver à un autre ordre appelé à être modifié à son tour. Notons au passage que cette dimension du désordre ou de la rupture est aussi celle de l'expérimentation et que cette dernière garantit, à notre sens, la survie d'un organisme de type "Point Jeunes". La question reste évidemment d'accompagner et de maîtriser ce changement.

Au point de départ, communiquer est donc une déclaration de principe déclenchant des méfiances et fondant un malentendu, sur et avec lequel on va travailler.

En matière de communication, le fait du malentendu n'est pas une découverte. On peut même dire que l'apparition de l'emploi massif du terme est plus le symptôme d'un malentendu ou d'un dysfonctionnement généralisé que le signe d'une compréhension ou d'une utilisation pertinente. Communication est un terme fourre-tout permettant le plus souvent de ne pas répondre aux questions que l'on devrait se poser. De façon générale et au-delà du milieu du travail social, un flou entoure le mot et son sens. Le terme est utilisé aussi bien pour le téléphone que pour une

campagne publicitaire ou un exposé scientifique. Tenter de le définir dans ses différentes utilisations nous amène à constater que les définitions ne se recouvrent pas. Ces communications viennent en fait d'univers tout à fait dissemblables et ce qui semble être d'abord une querelle de mot apparaît vite comme une totale confusion sur le sens. Dans un discours, je peux m'intéresser à la rhétorique mais aussi aux intentions et à la charge émotionnelle qui se déploie dans les mots et autour. Aux prises avec certaines situations nous pouvons "balbutier des mots sans suite" pour reprendre un cliché littéraire et partager avec d'autres des émotions intenses, communiquer profondément avec eux. Peut-on parler alors de cette dernière communication avec un schéma mécaniste de type émetteur | récepteur | canal message | bruits etc. ? Pris dans cette confusion ces univers opposés nous sont invisibles.

Au plan de la société, depuis les dérives des médias jusqu'aux difficiles gestions des hommes nous pouvons constater des dysfonctionnements quotidiens. Au ras du terrain communiquer pourra, par exemple, se résumer à la possession ou à l'emploi d'outils de communication. Le travers est simple ; il consiste par exemple à affirmer que l'on va faire une affiche pour communiquer, sans savoir si l'on a quelque chose à dire ou si ce que l'on a à dire s'exprime via l'emploi d'une affiche ; nous y reviendrons. Méfiances, malentendu, confusion, ces premières réflexions nous amènent donc à survoler tout d'abord un contexte et ses effets, pour voir ensuite quelles démarches il reste possible de conduire.

### **Contexte : malaise dans la communication**

On peut entamer la description rapide du contexte en citant L. Sfez dont nous empruntons l'approche. "On ne parle jamais autant de communication que dans une société qui ne sait plus communiquer avec elle-même, dont la cohésion est contestée, dont les valeurs se délitent et que des symboles trop usés ne parviennent plus à unifier". La considération semblerait presque banale ; mais cependant il reste utile de rappeler le lien de causalité entre l'apparition très publique du terme et des techniques de communication et le sentiment d'une perte ou d'une difficulté dans le domaine qui nous occupe. Que dire d'une société qui se définit comme étant de communication (après avoir été de "consommation") se qualifiant d'une formule vide de sens, car effectivement il n'existe pas de société sans communication ? "Lapalissade ou encore tautologie" d'une société qui se définit "par autoréférence" et où "le discours médiatique nous rend sourds-muets et isolés des autres" évoquant une visée totalisante. Tautologie, marquant le déclin d'une "certaine qualité de liaison sociale". C'est dans cet environnement que nous travaillons.

Les outils peuvent être nouveaux, la communication n'est pas une invention récente ; ce qui, par delà les modes, peut être nouveau c'est la réflexion naissant de la prise de conscience de ce contexte.

La question du réel est l'autre point fort du malaise. Quotidiennement, les médias "en direct", nous donnent à voir et à entendre situations et événements "réels", alors qu'ils sont agencés et montés pour une audience que l'on souhaite maximum. Méprise permanente entre ce qui est communiqué et ce qui est vécu, à tel point que le premier façonne le second. Quotidiennement nous pensons être dans le réel quand nous ne sommes que dans la communication. Nous croyons ce que disent télévisions et radios. Même avertis ou attentifs nous oublions que les choses ne sont pas vraies "parce que c'est écrit dans le journal" ; pire, pour être dans la société il faudra être par le journal. \* 2 Pas ou peu de voix discordantes, c'est une société dans son ensemble qui tourne en rond dans la confusion, concurrence et parts de marché fournissant la propulsion.

Ce contexte voit se développer trois effets principaux pouvant servir de repères opérationnels. Le premier, suite logique de ce que nous énoncions à l'instant est un paradoxe qui veut qu'aujourd'hui ce qui n'est pas communiqué n'existe pas. En d'autres termes, c'est moins la réalité qui compte que la communication de celle-ci. On peut imaginer par exemple une opération ratée dans le réel et réussie dans sa communication, avoir plus de crédit qu'une opération réussie que l'on a négligé de communiquer. Ce paradoxe dessine une sorte d'injustice pouvant incliner à boudier la communication avec un raisonnement de fond du type "Tout ça c'est du vent, on verra bien à terme..." Faut-il ajouter "j'ai ma conscience pour moi" ?...

### **En terme de travail social, on saisit de suite les enjeux et les risques :**

Enjeux parce qu'il y a là des voies permettant, face à la complexité sociale, de faire passer des messages, de se faire comprendre, d'être identifié clairement, de lever freins et méfiances ; bref de mener un travail d'appui efficace auprès des personnes de terrain et des publics qu'ils traitent. Par

ailleurs, pour ce qui est de la valorisation des actions ou de l'évaluation devant des financeurs, on ouvre la possibilité de faire appréhender qualité et pertinence de ce qui est accompli. Ici, il s'agit moins de travestir que de partager.

Risques parce qu'ici l'arbre cache vraiment la forêt et le non-événement est parfois l'événement. La frontière est mince et la tentation de la falsification existe, consciemment ou non. En définitive on peut croire que tout ceci est sans importance... Nous savons que c'est faux. Que nous le voulions ou non il faut apprendre à gérer ce paradoxe ? ; nous n'avons pas le choix ; Pour s'en convaincre et dans l'optique de ce paradoxe, on peut se demander d'ailleurs ce qu'est un 'problème de société' ; un problème... communiqué?" Le deuxième effet est un point de réflexion servant aussi d'outil d'analyse, comme le premier. Il a trait au discours et aux objets ou encore à l'objet et son commentaire.

Pour comprendre ce dont il s'agit, on peut raconter l'anecdote suivante : Dans le musée Napoléon de l'île d'Aix il y a un petit cube de verre à l'intérieur duquel est placée une aiguille supportant un bouton d'uniforme. À l'extérieur, une étiquette porte ce texte : "Bouton d'uniforme de Napoléon premier, porté aux pyramides (campagne d'Égypte)". Imaginons que l'étiquette se décolle et se perde. Les visiteurs, face à la vitrine, se diront : "Tiens un bouton!". Il est vrai que l'empereur portant d'ordinaire un uniforme de colonel de la garde, rien ne distingue ce bouton de n'importe quel autre. Imaginons à présent que ce soit le bouton qui soit perdu. Lisant le commentaire les visiteurs en auront pour leur argent ; la machine à fabriquer de l'imaginaire fonctionne, on peut déjà évoquer le sable, l'Égypte et cette incroyable aventure...

Ce qui est prioritairement acheté c'est bien le discours, une parole sur l'objet. Tous les jours nous balançons entre deux objets identiques en nous interrogeant confusément pour savoir Si nous allons acheter "l'American way of life" de Lévi's ou la liberté de Lee Cooper.

Et Si je prends le préservatif quel discours est acheté ? Et la drogue, quel discours ? Où est le réel de tout ceci ?

Dans le domaine où nous sommes, ce n'est pas ce qui est mais ce que l'on en pense qui compte. Le troisième effet consiste à confondre l'outil avec la finalité. En d'autres mots on confond ce qui sert à communiquer avec la raison de communiquer. Je crée un média pour rapporter l'événement, le média crée l'événement, selon ses propres termes.

La production d'outils de communication préexiste à la raison de communiquer. C'est une logique de moyens générant les besoins. C'est le plombier fou de Mario Bros créant indéfiniment des réseaux de tuyaux sans se préoccuper de ce qui coule ou coulera à l'intérieur. "On se demande même s'interroge L. Sfez" Si la communication n'a jamais eu d'autre contenu que la propriété quasi indéfinie de fabriquer des machines (ou des outils) à communiquer".

Cela doit attirer notre attention sur le fait de ne pas réfléchir la communication d'abord par ses outils. Nous disposons d'une bêche? Alors bêchons ! Sauf que ce n'est pas la saison et que personne n'est compétent ou disponible pour le faire.

Sans raison, sans contenu, le déploiement de la communication aboutit à un résultat principal qui est de communiquer la communication c'est à dire rien. Nous retrouvons ici une

forme de la tautologie précédente : Je communique parce que j'emploie des moyens de communication, je communique parce que je communique.

De nombreuses campagnes témoignent de cette circularité un peu folle. Je décide de faire une affiche avant de savoir 51 j'ai quelque chose à dire, Si c'est opportun ou Si c'est l'outil adéquat.

Ces trois effets, sont garde-fous, points de repère, points de réflexion. Issus d'un environnement général, ils donnent des appuis pour façonner une démarche de communication adaptée. Car pour passer au pratique, mettre la machine en route, il faut se persuader qu'il n'y a pas de système presse-bouton ; nous sommes obligés d'inventer. C'est une dynamique et c'est positif.

### **Démarches et bricolages**

Pour tenter ces inventions, il n'a y a bien sûr pas de modèles. De façon prosaïque et en se fondant sur l'exemple de communications existantes, nous avons adapté des démarches non conçues à priori pour le travail social.

Nous avons donc pris le recul de démarches nées dans le commerce. Ce n'est pas très original et travail social ; quelques réflexions à propos d'un Point Jeunes

nal puisque la majeure partie de la communication opérationnelle en est issue et que nous vivons dans une économie de marché. Les termes étant plus techniques ils sont débarrassés de la surcharge des rituels du social ou des strates de vécu accrochées aux situations comme aux mots qui les décrivent.

En changeant véritablement de culture puisque la première celle du social a toujours nié la seconde celle du marché dans laquelle elle baigne pourtant) on ne peut qu'avoir une vue plus nette. Nous avons procédé par essais répétés avec des entrées différentes.

La première est la tentative de reconstitution de séquences marketing/communication. C'est une logique.

En préalable nous pouvons dire : D'abord on ne communique pas pour rien (c'est assez cher comme ça et se serait surtout aberrant).

Ensuite nous pouvons dire aussi que c'est essentiel : La communication sert à vendre; Si on ne vend pas pourquoi fabriquer ?

La communication étant plus systématique qu'intelligente, on se repère avec des items techniques permettant des mises en place et des suivis logiques.

Ces items permettent des points d'évaluations aux endroits où, souvent, on les demande au social (in fine, ça coûte combien un jeune récupéré ? Ca coûte combien la paix sociale ?).

Au début j'ai donc un objectif marketing, le plus souvent quantitatif du type vendre plus, prendre ou consolider des parts de marché, etc.. On ne le confond pas avec l'objectif de la communication qui lui est subordonné . L' objectif marketing est la raison de communiquer, l'objectif de communication concourt à sa réalisation.. Sans ce calage de départ, sans cette raison, je communique la communication.

Transporté dans le milieu qui nous intéresse, quel peut être ce premier objectif ? C'est, par exemple : Je m'occupe de qui? Des Jeunes ? Tous les jeunes ? Identifiables comment dans cette population, segmentables en catégories ou non ? A partir de combien, quelle quantité, j'assure ma mission ? Ai-je les moyens (financiers et humains) de le faire ?

Ce point acquis (sans lui rien de possible) on développe la séquence (fictive) suivante. Elle reprend, comme première colonne, l'objectif marketing dont

**Signification et travail social ; quelques réflexions à propos d'un Point Jeunes**  
nous parlons à l'instant

1/ Objectif marketing : Le contact direct dans un lieu calme est le seul vraiment efficace pour reconstruire la vie de certains jeunes. On pense que la structure doit pouvoir accueillir une moyenne de X jeunes par semaine, alors qu'elle n'en accueille que Y. Les jeunes concernés doivent connaître le lieu et y venir.

2/ Cible marketing : En théorie commerciale c'est le "à qui je vends?"; ici on peut dire à qui je vends mon produit consultation gratuite, prestation de services ('esquels d'ailleurs?). Avoir une définition précise c'est à dire opérationnelle; "les jeunes déprimés" n'est pas une cible opérationnelle. La définition par âge, établissement scolaire ou lieu géographique est évidemment plus performante.

3/Objectif de communication :

Faire savoir que Point Jeunes existe, le faire connaître. Donner la priorité à une prise de contact avec Point Jeunes (ne pas se consacrer à une longue explication des missions qui n'intéresse pas la cible; elle est consommatrice du résultat, pas de ce qui conduit à celui-ci).

4/ Cible de communication toujours en théorie commerciale, c'est le "à qui je parle... pour vendre". Il s'agit donc de la cible marketing plus d'autres personnes ou groupes qui, sans être eux même

consommateurs facilitent ou concourent à la vente. J'ai donc la cible jeunes choisie plus ... qui ? Les partenaires institutionnels, le réseau de travail, les centres sociaux, les proviseurs de lycées et les documentalistes, certaines associations, la presse (en information, pas en publicité payante) etc, ... Choisir selon l'influence la plus certaine et hiérarchiser.

5/ Concept : C'est l'idée capable d'atteindre l'objectif de communication. Souvent très proche du slogan il n'est pas toujours réalisable en matière sociale. Il est déclinable en texte comme en image, il peut donner le style ou le ton de la communication. Pour le social on peut imaginer une sorte d'idée générique qui s'ancre au cœur de la mission du lieu et de ses salariés.

6/Outils : Les mieux adaptés à la cible de communication. Ici l'affiche, le tract, en appui à une série de rencontres avec des éléments de la cible ; l'animateur "jeunes" du centre social, le conseiller d'éducation, l'association de quartier, etc... Communiqué de presse et dossier

7/ Moyens : Financiers et humains (deux colonnes). Le prix des outils, le temps de travail.

Pratiquement chaque colonne nous fournit un repère et donc un point de contrôle.

1/Penser et vérifier mon intention, mon projet, l'acte.

2 / A qui je m'adresse très précisément

3/Qu'est-ce que je dis pour que j'agisse auprès de 2/?

4/A qui je parle pour que 2/ soit touché? A 2/ d'accord mais à qui d'autre?

5/ Débanaliser, vérifier la pertinence, éviter la dérive des messages, ne pas parler pour ne rien dire.

6/ Vérification de l'adéquation des outils.

7 / Est-ce que mes ambitions sont à la hauteur de mes moyens?

6 / 7 / C'est la faisabilité, c'est aussi rendre lisible pour soi et ses financeurs de l'utilisation des budgets. C'est aussi savoir ce que l'on peut promettre vis à vis d'un budget d'action. On peut lire concrètement l'impact d'une diminution de budget.

Enfin il y a une logique dans ce mouvement général qui peut permettre d'organiser le désordre d'éléments multiples posant des questions très diverses, ai

lant de l'imprimerie au planning de rendezvous en passant par le sens de l'action entreprise.

La deuxième entrée possible est relative à la stratégie et concerne les niveaux de communication

Déduite encore une fois de l'univers du commerce, elle ordonne et répartit le sens des communications, classe les thématiques.

Ces niveaux de communication sont intuitivement sensibles on voit bien qu'il existe une différence entre communiquer l'utilisation et la disponibilité du "Bus prévention " auprès d'un collègue de quartier et communiquer les valeurs de Point Jeunes.

On identifie d'ordinaire quatre niveaux de communication \* 4 dans deux registres différents. Nés de l'observation du terrain ces niveaux expriment des comportements d'entreprises, des fréquences d'utilisation de telles ou telles voies dans telles ou telles circonstances.

On remarque d'abord que le registre des communications peut être symbolique ou objectif. Ensuite que ces communications se partagent en deux grands genres : soit l'entreprise communique pour vendre ce qu'elle produit, soit elle communique sur elle-même. Dans ces deux genres nous retrouvons les deux registres précédents.

Cela nous donne donc quatre possibilités. Pour ce qui est de la communication que l'on qualifie de commerciale, le niveau objectif est celui où on communique à propos d'un produit. Communication exprimant des avantages ou des résultats, elle diffère des imaginaires symboliques, des

constructions de personnalités des marques. Lorsque l'entreprise communique sur elle-même on retrouve un clivage similaire: plan de l'objectif exprimant des résultats chiffrés le plus souvent, techniques et plan symbolique des valeurs identitaires, culturelles ou morales.

Si on fait un essai de transposition dans un cas de figure de type prévention Sida, cela peut donner la chose suivante:

Communication "commerciale", niveau objectif; le préservatif, outil, comment on s'en sert, comment on le met, aspect didactique.

Niveau symbolique ; l'amour, le respect de l'autre, sans considération de l'outillage disponible ou des techniques utilisables.

L'entreprise communique (un Point Jeunes par exemple), niveau objectif ; les budgets investis, les personnels concernés, le nombre de jeunes touchés, le nombre d'interventions en milieu scolaire ou le nombre de préservatifs distribués.

Niveau symbolique ; Point Jeunes communique ses valeurs, sa philosophie et son engagement vis à vis de cette question. Il participe à une exposition des artistes contre le Sida, développe à l'interne comme à l'externe le sens et la direction de sa mission, tente de faire partager ses valeurs.

L'utilité est réelle. Tout d'abord pour s'orienter, savoir dans quel domaine on se trouve, éviter de mélanger les genres et aboutir à des communications plus claires. Ensuite pour rationaliser la réflexion et les démarches, se donner des fils conducteurs pour assurer cohérence et continuité (bien souvent la structure se lasse du message qu'elle répète, tend à l'abandonner, sans mesure réelle du passage de la communication auprès de ses cibles, ni conscience de l'importance de cette continuité). Cela détermine des points de départ pour initier des campagnes, aide à identifier des déficits de communication et à intervenir spécifiquement sur ceux-ci.

Nous avons manipulé d'autres approches \* 5, en nous fondant d'abord, pour en courir le risque, sur ce qui paraît être une des dimensions les plus riches des Points Jeunes et qui est le couple expérimentation / innovation. La communication en fait partie; non par mode, mais par nécessité. S'y engager par

mode consisterait à en adopter les travers et les dangers. A l'inverse, en en considérant la nécessité absolue, nous prenons la mesure du monde qui nous entoure. La construction d'une réflexion est primordiale, parce qu'il n'existe pas de solutions toutes faites, parce que la mise en mouvement d'une réflexion est la plus sûre garantie d'une maîtrise des risques et des paradoxes constatés.

## **8 LES RESEAUX AMONT ET AVAL, L'ANIMATION DES RESEAUX, LA COMMUNICATION**

Guillemette Roux, Chef de service PointJeunes La Rochelle

Un Point Accueil Jeunes ne peut fonctionner sans un vaste partenariat. Il doit être connu de la population ciblée, être en capacité de répondre dans de nombreux domaines (avec les risques que cela comporte) et avoir une stratégie de communication cohérente.

### **ETRE CONNU DES "ADRESSEURS"**

La communication dans le réseau en amont comprend nécessairement toutes les administrations, les institutions, les structures associatives, les personnes ressources susceptibles de répondre à un moment au besoin d'un jeune ou d'un parent.

Il s'agit donc ici de contacter tous les "adresseurs" potentiels. Ce qui signifie un travail préalable à effectuer: repérage, contact, rencontre pour expliquer le travail entrepris.

Ce travail devra être entretenu régulièrement par exemple à l'Education Nationale : on se heurte à des changements des équipes, à des problèmes de résistance, à une énorme administration...

### **ETRE CONNU DES JEUNES**

La communication dans le réseau aval a pour objectif de faire connaître le PAJ aux différents types d'usagers potentiels.

Pour les jeunes en grande difficulté, le meilleur vecteur d'information : le bouche à oreille (avec le risque de déformation). Exemple un ticket repas, travail assimilé à celui d'une Assistance Sociale ... mais n'est-ce pas pour nous prétexte à rencontre?

Pour les parents, ou les jeunes n'ayant pas traditionnellement accès au travail social, il faut repérer les vecteurs d'information afin de les constituer en réseau par un travail d'infos régulier. Les réseaux amont et aval, l'animation des réseaux, la communication.

Mener un travail d'information également auprès de personnes relais : patrons de bars, animateurs de clubs de sport, saïles de jeux etc.

### **LA NECESSITE D'UNE COMMUNICATION COHERENTE**

Dès le démarrage, mener une campagne de communication en direction du public et du réseau en amont.

Le travail doit être planifié et évalué à dates fixes. Il peut s'appuyer sur des outils créés à cette occasion: affiches, tracts

Il peut également s'appuyer sur la presse et les radios locales.

L'évaluation du travail de communication réalisé à l'ouverture permet de mettre en place une stratégie de communication avec les réseaux. Cela s'inscrit dans la durée.

A moyen terme, ce travail doit être intégré dans les pratiques mêmes des PAJ.

Faire connaître et renouveler demande un travail ciblé et planifié.

Cela demande également une connaissance des réseaux, de les sérier en fonction de nos intérêts exemple : visites plus ou moins régulières.

Communiquer avec les jeunes relais

Expérience "Entre gare et port":

réflexion et évaluation critique de la communication.

Mais aussi création et utilisation d'un outillage plus ciblé. Cela entraîne que les circuits de communication et les messages sont différents.

### **AU FAIT, C'EST QUOI UN RESEAU ET CA SERT A QUOI?**

En amont: faire connaître, en aval : trouver des solutions Le comble, c'est que dans le travail social, ils peuvent se rejoindre.

En amont, il s'agit de : Faire connaître à tout adresseur potentiel

Faciliter l'accès : les jeunes eux-mêmes, patrons de bar, commerçants...

Accompagner parfois : permettre à des jeunes d'amener d'autres jeunes en souffrance.

Un des risques : les PAJ pourraient devenir un lieu de "facilité" pour les adresseurs. "Vas donc à Point Jeunes". Ce qui empêche d'utiliser les dispositifs de droit commun, avec tous les dangers que cela comporte : multiplication d'interventions  
création de nouveaux problèmes

Sentiment d'omniprésence des PM appauvrissement du système sanitaire et social.  
En aval, il s'agit de répondre aux besoins : hébergement, nourriture, soins ... et d'acquiescer des compétences: logement, ressources, toxicomanie, sida.

C'est sans doute cela le plus difficile car nous ne sommes pas sortis de la logique du travail social. Si nous sommes dans une logique d'orientation ou de réorientation nous devons être en capacité de faire sortir les jeunes vers des dispositifs de droit commun ou spécialisés, ce qui exige de nous une parfaite connaissance de ces dispositifs. Si nous sommes dans une logique de réduction du mal-être, d'espace d'écoute, nous devons être en mesure de disposer d'un capital de "relations" et de "connaissances" mobilisables pour soutenir le "jeune" dans sa construction de projet

### **L'ANIMATION DES RESEAUX : UNE STRATEGIE NECESSAIRE**

Cela dépend donc de la structuration du PAJ, de ses priorités. S'ils sont conçus par plusieurs institutions, les réseaux sont activés naturellement

Il s'agit d'un partenariat intégré. On utilise les compétences, les missions de chacun. Mais souvent nous nous appuyons sur les partenaires extérieurs. Cette animation du réseau se fait par des échanges de services, par des orientations diverses, par des échanges d'informations. Cela consolide notre réseau relationnel.

Accompagner le jeune permet à la fois de servir de médiateur pour lui, mais aussi, d'expliquer et de réexpliquer notre travail. D'être connu, repéré, reconnu. Cela exige également une transparence de notre travail.

La confiance est le premier facteur de consolidation du réseau. Ce qui complique dans ce type de réseau, c'est que le réseau amont est également aval. D'où parfois une confusion mais aussi une certaine "tyrannie" du partenariat.

Un partenariat plus institutionnel existe également : actions partenariales définies par une politique de ville, d'état, mais en même temps relationnelle car "affinités" entre acteurs de terrain.

L'animation du réseau Si elle se fait autour d'une situation, se réalise également par la recherche d'autres alternatives, par la mise en place d'actions nouvelles... toujours au profit des jeunes.

### **ET LA DEONTOLOGIE ?**

Le risque est de vouloir avoir toujours des réponses ou de créer de nouveaux dispositifs. Le risque du réseau pour l'utilisateur est la circulation de l'information, c'est pourquoi il est nécessaire de définir les limites de compétence de chacun et à quoi servent nos échanges. Nous rejoignons là le problème de la déontologie. Il nous est impératif de consulter le jeune que nous accueillons et qu'il ait confiance en nous lors de ces échanges de "réseau".

### **INTEGRER LES JEUNES EUX MEMES DANS UNE STRATEGIE DE TRAVAIL EN RESEAU**

En fait, c'est le jeune qui active le réseau (exemple du toxicomane). Nous sommes à la fois dans un travail de maillage mais aussi dans le rétablissement des réseaux autour de lui et sur la modification du regard qu'il porte sur son environnement social. Nous sommes également passés de la notion du partenariat, passage obligé, à celle du bricolage. C'est les acteurs de terrain qui impulsent ce mode de fonctionnement étant donné les non-réponses aux besoins actuels. Bricoler: c'est utiliser le réseau de façon adaptée autour d'une question. Les résultats sont davantage visibles, mesurables. On se définit par les populations pour qui l'on oeuvre et non par les dispositifs proposés.

## **9 LES POINTS JEUNES : POSITIONNEMENT STRATEGIQUE, ADMINISTRATIF ET FINANCIER... TROUVER DE NOUVELLES REponses FACE A DES COMPORTEMENTS NOUVEAUX**

**Mme MALIVERT, Conseillère Technique en Travail Social, DDASS de la Charente Maritime**

Cette intervention repose sur l'expérience de l'accompagnement de "PointJeunes" La Rochelle . Qu'il faut situer d'une part au moment de sa création, en 1989, alors qu'aucun règlementation ne prévoyait l'existence de telles structures et d'autre part dans l'évolution du projet depuis sa conception jusqu'à ce jour.

EN PREALABLE : La question de la confiance

Eriger la "confiance" en "posture méthodologique" me paraît être un point essentiel dans la construction des échanges transactions auxquels sont tenus les acteurs, qui aujourd'hui se trouvent contraints à inventer de nouvelles réponses face à des comportements nouveaux et encore mal connus. Cette posture impose :

La reconnaissance mutuelle et le respect des compétences de chacun,

Une qualité des échanges entre les acteurs,

La mise en commun des éléments d'observation recueillis par chacun des acteurs locaux,

Une identification partagée du phénomène social observé,

La volonté d'y apporter une réponse.

Ce ne peut être, me semble-t-il, que dans un climat de confiance réciproque que les "PointsJeunes" sauront trouver leur place dans le champ de l'action sociale. Qu'il leur sera donné de se situer sans équivoque au plan stratégique, administratif et financier et que leur démarche de recherche de nouvelles formes d'intervention auprès des jeunes pourra trouver son développement et un avenir qui demeure à construire.

### **LES POINTSJEUNES POSITIONNEMENT STRATEGIQUE, ADMINISTRATIF ET FINANCIER**

Construire un Point d'Accueil et d'Ecoute, c'est en tout premier lieu, la volonté de proposer une réponse à des jeunes errants ou non, qui ne sont pas pris en compte, ou incomplètement pris en compte par ailleurs. Un tel projet ne peut se concevoir sans le soutien de et le positionnement stratégique, administratif et financier.. trouver de nouvelles portements nouveaux l'Etat et des collectivités territoriales et un réel partenariat des intervenants locaux en charge de ce public.

De ce fait, l'élaboration d'un tel projet nécessite des phases incontournables de dialogue et un temps de maturation.

L'indispensable partenariat avec les collectivités locales : Villes Conseil Général

Les Points d'Accueil et d'Ecoute pour les jeunes constituent une nouvelle forme de réponse dans le champ de l'action sociale.

Parce que leur action concerne tout particulièrement les domaines de compétence donnés par les Lois de Décentralisation aux Conseils Généraux et aux villes,

Parce que leur viabilité financière dépend de l'adhésion et de la participation des collectivités territoriales,

Il est indispensable que celles-ci soient associées à la construction des Points d'Accueil et d'Ecoute pour les jeunes dès le démarrage du projet et que soient identifiés les éléments de convergence entre celui-ci et leurs politiques sociales respectives.

L'indispensable partenariat avec l'ensemble des acteurs

Si les Points d'Accueil et d'Ecoute pour les jeunes ne peuvent voir le jour sans le soutien de l'Etat et des collectivités territoriales, ils ne peuvent, de par la fonction qu'ils remplissent, se construire et se développer sans un étroit partenariat avec les intervenants locaux du secteur social mais aussi médical déjà présents auprès des jeunes.

Ces lieux constituent à la fois un prolongement à leur propre action par le recours qu'ils constituent et parallèlement, remplissent une fonction de "garde fou" en ramenant des jeunes marginalisés vers les lieux de prise en charge.

Une réglementation qui permet d'adapter les Points d'Accueil et d'Ecoute aux besoins locaux

La création d'un Point d'Accueil et d'Ecoute, c'est la construction d'une réponse adaptée à la manifestation locale d'un phénomène social. Si la réglementation qui leur est relative définit leur mode et ni

veau de financement, il ne doit pas être négligée la possibilité de prendre appui sur celles régissant la Politique de la ville ou l'Urgence Sociale. Ces politiques ouvrent un large champ à l'intervention sociale et rencontrent pour partie les préoccupations des Points d'Accueil et d'Ecoute. Par ailleurs, elles sont susceptibles de procurer des instances locales de rencontres et de négociation avec les partenaires financiers locaux.

## **TROUVER DE NOUVELLES REPONSES FACE A DES COMPORTEMENTS NOUVEAUX**

"PointJeunes" et un dispositif national fondé sur une démarche expérimentale

En 1989, "PointJeunes" La Rochelle est un "pari" qui repose sur une observation: des jeunes se marginalisent, errent dans La Rochelle sans qu'aucune structure ne soit en capacité de répondre à leurs attentes. L'attitude de ces jeunes est identifiée en termes de phénomène social et non comme la somme de comportements individuels. La "case administrative" susceptible de leur ap

porter une réponse ad hoc n'existant pas, il nous revient d'expérimenter une autre forme d'intervention sociale, adaptée à ces comportements nouveaux.

"PointJeunes" né de la confiance réciproque qui existe entre l'association qui propose un projet, les services publics et les autres intervenants locaux sur la base du constat nourri de la vision et des éléments d'appréciation de chacun des acteurs locaux.

D'autres sites, dans d'autres départements ont eu une démarche similaire. Ces expérimentations et leur analyse contribuent à élaborer une méthodologie au plan national. En 1996 et en 1997 la décision d'une intervention publique se concrétise avec la réglementation relative aux Points d'Accueil et d'Ecoute pour les jeunes.

Le contexte social et économique donne aux phénomènes sociaux tel que l'errance, une évolution dont la rapidité échappe, pour partie, à la capacité des institutions à leur apporter des réponses. La méthode expérimentale, par la mise en mouvement de l'observation et de l'expérimentation, trouve là sa pleine efficacité dans la tentative d'adaptation et

Dans leur positionnement même, les Points d'Accueil et d'Ecoute sont des lieux où l'expérimentation en matière de travail social est imposée par les formes que recouvrent les difficultés de jeunes. Les jeunes concernés étant eux-mêmes de plus en plus nombreux.

Ces actions hors des sentiers balisés du travail social, ont aussi fonction d'expérimentation pour le travail social lui-même les jeunes viennent-ils à "PointJeunes" pour rencontrer un "travailleur social" ou un "adulte attentif à leur individualité" ? Doit-on parler "d'hyperprofessionnalisation" ou de "déprofessionnalisation"? Le débat est ouvert et se doit de se poursuivre dans un esprit de recherche, notamment entre les associations employeurs et les services publics responsables de la formation des travailleurs sociaux.

d'une part, interroge les institutions existantes sur leur propre fonction et les limites de celle-ci (CEIRS par exemple) et d'autre part bousculent les frontières entre le domaine social et le domaine médical, pour faire place à la recherche de nouvelles formes de relations entre les intervenants dans le respect et la complémentarité des compétences de chacun.

### **L'observation partagée**

Limage de "lieux d'observation privilégiés" et de "laboratoires d'expérimentation" en matière de travail social est souvent renvoyée aux Points d'Accueil et d'Ecoute, en particulier par leurs financeurs, dont les attentes sont à la hauteur de leur volonté de mieux connaître et répondre au public qui y est rencontré.

Entre la demande légitime d'informations de la part de l'administration et le sentiment d'une information donnée et mal comprise ressentie par les différents Points d'Accueil et d'Ecoute, est posée la nécessité de modes et d'une qualité de communication qui demeurent à construire ensemble.

Par ailleurs, l'écoute des jeunes ce que l'on peut nommer "Observation partagée" semble pourtant s'imposer comme déterminant de la capacité d'action de chacun des acteurs Etat, Collectivités Territoriales, associations et jeunes eux-mêmes reconnus comme citoyens à part entière. L'observation me semble là devoir être considérée comme la phase d'investigation, pierre angulaire à toute démarche expérimentale, dont la pertinence aura pour corollaire le degré de validité des expériences conduites. La notion de partage renvoie à la nécessité du recueil de regards différents sur ce qui est nommé phénomène social ainsi qu'à la question de la confiance entre les acteurs.

Elle passe avant tout par le dialogue permanent entre les partenaires, au plan local en tout premier lieu. Cela afin que, d'une part les services publics trouvent dans ces échanges la possibilité de mieux appréhender la réalité du phénomène

social et de son évolution, que d'autre part, les associations disposent en retour du regard et de la position de l'administration face à l'action sociale qu'elles mènent et enfin que les jeunes soient restaurés dans la place que la société souhaite leur donner par la contribution qu'ils apportent à la visibilité de leurs difficultés. Et posée là, la question:

Des indicateurs susceptibles de donner de la visibilité aux phénomènes sociaux qui touchent les jeunes en particulier l'errance;

De l'évaluation du travail social en oeuvre ;

De l'ensemble des expertises susceptibles d'apporter un regard extérieur propre à aider à mieux appréhender le phénomène social en question;

De l'exploration d'autres moyens pour "donner à voir" les expérimentations tentées et alimenter ainsi un débat social plus large.

### **10 LES E.M.A.C.**

**Benoît HEIZ , Directeur du Service Prévention de 1' ACODEGE**

Les Espaces Médiateurs d'Actions Conjointes un modèle d'intégration "non violente" ... et pourtant efficace !

Ce travail de modélisation a été réalisé à partir d'une action, toujours en cours, entreprise en 1996, par le Service de Prévention de l'Acodège de DIJON et l'Ecole des Parents de Côte d'Or qui, sur proposition de la DDASS 21, ont décidé de créer un POINT JEUNES.

Très schématiquement, le POINT JEUNES a pour mission de permettre à des jeunes de sortir de situations insupportables (crise, errance, fugue, toxicomanies, échecs répétés, maltraitance...) en leur proposant une "relation sociale alternative positive", dans le but de favoriser une réinscription progressive, et ajustée à chacun, dans les structures de droit commun.

L'accueil et l'écoute occupent une place essentielle, et inconditionnelle c'est à dire impliquant de ne porter aucun jugement et de ne poser aucune condition. Le travail s'y décline autour des thèmes : accompagner, renouer, informer, orienter. Il s'est donc agi de relier deux logiques d'intégration...

1 insérer une structure d'accueil à vocation généraliste (tas de prestation à offrir) dans un "territoire occupé" par des structures spécialisées (prestations santé, justice, hébergement. ..etc).

2 réinscrire un jeune en crise, en errance, dans ces structures territoires de droit commun.

Logiques d'intégration successives, la première anticipant, préparant l'accueil de la seconde, ... toutes deux ayant pour cadre le même territoire.

### **Les E.M.A.C.**

#### **De la logique de territoire à la logique d'espace**

De fait, la mise en perspective théorique de notre projet s'est heurtée aux frontières réelles ou imaginaires de ce territoire "clos" ... où "l'ennemi campe aux frontières", où s'empilent les dispositifs sociaux... territoire connu des expériences négatives répétées des jeunes.

La dialectique bergsonienne morale close | morale ouverte, ou...  
morale de la soumission passive aux interdits | morale de l'adhésion dynamique à une parole proférée, ou en d'autres termes,  
morale territoire qui enclos dans... la morale espace ouvert à...  
ou encore territoire de la sécurité imposée | espace du risque proposé a imposé, par analogie, les notions d'espace à parcourir, à découvrir à inventer et de médiation espace tiers, non partisan.

De l'objet du désin.. à la place de sujet.

créateur de liens et de solidarités, prévenant du même coup le risque de répétition du morcellement lié pour les institutions, aux querelles de méthodes, de concurrence, d'exclusivité d'un public ou d'un champ professionnel... et pour le jeune, au fait d'être ballotté d'un travailleur social à un autre ... le Point Jeunes n'étant qu'une structure de plus, scandant sa galère.

Objet du désir des uns, objets du désir de l'autre... l'espace médiateur propose aux acteurs de se démarquer d'une telle appropriation quasi pathologique, réifiant autrui pour une "rupture annoncée" ... à moindre coût psychique, en installant jusque dans son schéma organisationnel la primauté du sujet.

Un processus à haute valeur ajoutée

Le dispositif est mis en place pour le jeune en souffrance, acteur... sujet.... Dans cette perspective, c'est à lui que revient l'initiative de la parole, c'est lui qui donne l'impulsion "électrique" de départ... que ce soit sur un mode réflexe de survie ou de manière réfléchie.

F> n fondant ainsi ces "espaces médiateurs", nous pré Le Point Jeunes va ainsi lui parons un modèle fonctionnel, donner la possibilité d'un temps de récupération, d'indétermination, d'élaboration, ... véritable "niche de survie" qui lui assure protection et temps nécessaire à la maturation d'une parole, de sa parole.

Celle-ci, le moment venu, pourra signifier son refus d'aller plus avant dans le dispositif, et il s'en ..... ou, au contraire exprimer une demande explicite, même imprécise.

### **Un processus non-violent**

C'est la parole du jeune qui propose donc à l'écouter du Point Jeunes, témoin de sa maturation, d'activer l'espace médiateur approprié.

Cette parole n'est pas suspecte, à priori, de quelques "mensonges" ou dissimulations inavouables. Elle est ce qu'il dit, explicitement, ... "et on fait avec"

Le jeune est accueilli parce qu'il est jeune et non parce que "il a un problème" à ce stade, nous le marquerions une fois de plus d'une "identité d'emprunt". C'est donc bien lui qui décide de qui il est.

C'est ce processus de reconnaissance d'abord, de rencontre ensuite le jeune, le professionnel "spécialisé" et l'écouter du Point Jeunes, tiers et témoin qui atteste du caractère non violent de l'espace médiateur.

Il signe, en effet, la reconnaissance de la légitimité de parcours de chacun des acteurs et de son indispensable singularité au bénéfice de tous.

Ainsi, pour l'institution, l'espace médiateur préserve l'originalité de chacune des structures en les encourageant à oeuvrer

à partir de leurs compétences et moyens propres tout en les invitant à déployer leur procédure d'action en la confrontant à une autre logique, jugée complémentaire par proximité d'un segment de leur activité... apportant un plus à leur mission fondatrice.

Confusion et enjeux interinstitutionnels disparaissent au profit de compétences professionnelles partagées, de coopération et de leur mise en réseau. Une convention précisera les modalités de fonctionnement de l'espace médiateur... un protocole (ou plusieurs protocoles successifs) réglera la mise en oeuvre des actions conjointes, leur objet, les moyens que chacun y consacra, la durée de l'action, . . . etc.

Ainsi, pour l'individu, l'espace médiateur, structuré sur le modèle de fonctionnement des réseaux neuronaux, confirme la place du jeune sujet au centre du dispositif puisqu'il en est à l'origine et seul à pouvoir décider de sa mise en oeuvre.

Maturation, discernement, choix ... lui permettront-ils d'intégrer ...qu'il est seul... avec son désir?

### **Le Point Jeunes a ainsi réalisé à ce jour :**

un EMAC avec la SEDAP, association pour la recherche, la formation, la prévention sur les toxicomanies. Point Jeunes et SEDAP mettent en commun un demi-poste chacun (financés sur fonds DDASS 21) pour la mise en réseau et formation de tous les acteurs accueillants des jeunes sur le département

un EMAC avec la SDAT, association gérant des structures d'hébergement, de restauration

et d'accueil de jour, ainsi qu'une antenne médicale...

Point Jeunes étant une porte de plus ouverte sur la rue pour la ..... celle-ci recevant par priorité les personnes qui lui sont adressées par le Point Jeunes.

un EMAC avec l'Ordre des Avocats de Dijon pour la réalisation d'une permanence "Droit des Jeunes"...

Point Jeunes mettant ses locaux et moyens à disposition des avocats assurant une permanence gratuite ainsi qu'un suivi des dossiers.